

CONSEIL DE VILLE DE SAINT-IMIER

Séance ordinaire du jeudi 22 juin 2023, tenue dès 19 h 30 dans la Grande salle de la Salle de spectacles

Présidence : M. Christian Tharin, président

Secrétaire : M. Tiago Rodrigues, vice-chancelier

M. Christian Tharin, président : "Monsieur le maire, Mesdames les conseillères et Messieurs les conseillers municipaux, Mesdames les conseillères et Messieurs les conseillers de ville, Madame la chancelière, Monsieur le vice-chancelier, Mesdames et Messieurs les représentants de la presse, Mesdames et Messieurs. Il est 19 h 30 et j'ai le plaisir d'ouvrir cette quatrième séance de l'année 2023 du Conseil de ville. Je me permets de saluer particulièrement Mme Annick Chatelain, nouvelle chancelière municipale, pour sa première séance au sein de notre Conseil. Madame Chatelain je vous souhaite beaucoup de plaisir et de satisfaction dans l'exercice de votre nouvelle fonction au sein de la Commune de Saint-Imier et vous adresse une cordiale bienvenue ce soir. Je salue également la présence de M. Mario Castiglioni, administrateur des finances, qui assistera à nos débats jusqu'à la fin du traitement du point 5 de l'ordre du jour proposé, à savoir l'adoption des comptes communaux. Il pourra ainsi répondre aux éventuelles questions que vous aurez lors du traitement de ce point avec le professionnalisme que l'on connaît et je le remercie. Monsieur Castiglioni, je vous souhaite également la bienvenue à cette séance de notre Conseil. Ce soir, nous avons un menu copieux à traiter, dont le sujet principal est l'adoption des comptes communaux 2022. La séance risque d'être longue alors du coup commençons."

M. Christian Tharin, président : "Vous avez reçu l'ordre du jour, est-ce que des modifications sont demandées ?"

...Il n'y a pas de modification demandée...

L'ordre du jour se présente de la manière suivante :

1. Appel
2. Approbation du procès-verbal de la séance du 11 mai 2023
3. Communications du président et du Conseil municipal
4. Adoption du Rapport du Conseil municipal sur la marche générale et les résultats de l'administration municipale pendant l'exercice 2022 : décision
5. Adoption des comptes communaux 2022 : décision
6. Programme de législature 2023 – 2026 : prise de connaissance
7. Crédit d'engagement de CHF 200'000.-, prévu au plan financier réaménagé, pour la rénovation de la station transformatrice de la rue de Tivoli - Décider du mode de financement : décision
8. Crédit d'engagement de CHF 200'000.-, prévu au plan financier réaménagé, pour la réalisation des travaux de mise sous terre de la ligne électrique MT de la ligne Sud entre la station SECH et celle du Pont – Décider du mode de financement : décision
9. Renouvellement des contrats de prestations dans le cadre de la LEAC (Loi sur l'encouragement des activités culturelles) des trois institutions culturelles de Saint-Imier reconnues d'intérêt régional pour la période 2024 – 2027 :
 - a. Crédit d'engagement de CHF 540'800.- (soit CHF 135'200.- par an) pour la subvention annuelle au musée de Saint-Imier : décision
 - b. Crédit d'engagement de CHF 540'980.- (soit CHF 135'245.- par an) pour la subvention annuelle au CCL : décision

- c. Crédit d'engagement de CHF 569'800.- (soit CHF 142'450.- par an) pour la subvention annuelle à la bibliothèque régionale de Saint-Imier : décision
- d. Crédit d'engagement de CHF 91'340.- (soit CHF 22'835.- par an) pour le financement des institutions culturelles de portée régionale de la sous-région Bienne-Jura bernois : décision
- 10. Rapport intermédiaire de la Commission de gestion concernant la motion PLR "Actualisation et modification du règlement des commissions permanentes" du 25 janvier 2023 : décision
- 11. Traitement de la motion "Des conteneurs semi-enterrés en remplacement des tournées de collecte des sacs poubelles et autres déchets ménagers" du 11.05.2023 (PS) : décision
- 12. Traitement du postulat "Une place du Marché vivante" du 11.05.2023 (ARC) : décision
- 13. Traitement du postulat "Présentation des décomptes finaux des chantiers communaux" du 05.06.2023 (PS) : décision
- 14. Motions, postulats et interpellations
 - a. Motions
 - b. Postulats
 - c. Interpellations
- 15. Divers et imprévu

1. Appel

M. Christian Tharin, président : "Avant de procéder à l'appel, je vous informe que M. Beat Grossenbacher, chancelier municipal, est excusé ce soir en raison de vacances. Je passe la parole à M. David Sartore, secrétaire, pour l'appel."

Sont présents : M. Yves Rochat (PLR), M. Mathias Nikles (PLR), Mme Léa Gerber (PLR), Mme Sandra Moszczanski (PLR), M. Etienne Geiser (PLR), M. Christian Tharin (PLR), M. James Souchon (PLR), M. Ludovic Huguenin-Elie (PLR), M. Sébastien Ehl (PLR), M. David Sartore (PLR), M. Marcel Gilomen (PLR), M. Johan Wermeille (PLR), Mme Paula Tanner (ARC), M. Hervé Shimuna (ARC), Mme Jessica Froidevaux (ARC), Mme Martine Bourquin (ARC), Mme Chiara Voisin (ARC), M. Ugo Boillat (ARC), Mme Morgane Bussian (ARC), M. Laurent Egloff (ARC), M. Claude Voisin (ARC), M. Loan Tultak (ARC), Mme Elisabeth Beck (PS), Mme Isabelle Gambetta (PS), M. Vital Carnal (PS), M. Michel Ruchonnet (PS) et M. Théo Brand (PS)

Sont excusés : M. Yann Doutaz (PLR), M. Anthony Vale (PLR), M. Gaëtan Aellen (PLR) et M. Quentin Colombo (PS)

Conseil municipal : M. Corentin Jeanneret (maire), Mme Gisèle Tharin (vice-maire), M. Hugo Figueiredo, M. Samuel da Silva, Mme Josika Iles, M. Olivier Zimmermann, M. Marco Pais Pereira et Mme Annick Chatelain (chancelière municipale)

Excusé : M. Beat Grossenbacher (chancelier municipal)

Presse : M. Anthony Montandon (RJB), M. Emile Perrin (Journal du Jura) et Mme Céline Lo Ricco Châtelain (Le Quotidien Jurassien)

Public : A l'issue de la séance du Parlement des jeunes (ayant eu lieu dans la Salle du Conseil de ville), plusieurs membres sont venus assister, en partie, aux débats du Conseil de ville.

2. Approbation du procès-verbal de la séance du 11 mai 2023

Le procès-verbal de la séance du 11 mai 2023 est approuvé par 26 voix pour, 0 voix contre. Il y a 1 abstention.

M. Christian Tharin, président : "Je remercie notre vice-chancelier pour la rédaction de ce procès-verbal."

3. Communications du président et du Conseil municipal

M. Christian Tharin, président : "Le Conseil de ville a à sa disposition depuis mi-mai dernier une adresse courriel "officielle" (conseildeville@saint-imier.ch). Comme nous nous dirigeons de plus en plus dans la direction de la digitalisation, cette adresse courriel permettra ainsi pour l'extérieur de nous contacter plus facilement en disposant d'une adresse unique et ce malgré les changements annuels du Bureau. Le but étant de simplifier les prises de contacts directs de la population et des sociétés locales avec notre Conseil. Dans la foulée la page internet qui nous est dévolue a également été légèrement modifiée en y ajoutant l'adresse postale et électronique du Bureau du Conseil de ville. Cette adresse courriel est actuellement uniquement gérée par mes soins et sera naturellement transmise à mon successeur à la fin de mon mandat.

Comme vous avez peut-être constaté sur la plateforme internet, une nouvelle liste des interventions parlementaires a été mise en ligne. Avec la Chancellerie municipale, nous l'avons modernisée et seules les interventions encore ouvertes suite à notre décision du mois de mai dernier sont encore listées. Dorénavant, cette liste sera disponible au format Excel et chacun d'entre vous aura ainsi la possibilité de mettre ou supprimer les filtres à sa guise, ceci par souci de transparence. Dans tous les cas, la liste faisant foi est celle du vice-chancelier. Cela tout simplement afin d'assurer une sauvegarde si une modification non justifiée serait commise par l'un d'entre nous. Dans la version modernisée, une colonne définissant les délais de réponse a été insérée afin de faciliter la tâche de suivi qui incombe au Bureau de notre Conseil. Je remercie d'ores et déjà le Conseil municipal de tenir les délais définis.

Le vendredi 30 juin, soit la semaine prochaine, aura lieu le traditionnel Cortège de l'Imériale dont les autorités imériennes participeront. Je vous prie à cet effet de bien vouloir participer à ce moment de partage avec la population. Pour cela, je vous donne rendez-vous à 18 h 45 devant la boucherie Pellet. Je vous enverrai probablement encore un courriel de rappel en début de semaine prochaine. Cette année, le Bureau a décidé de changer totalement les habitudes des autorités pour le Cortège. Le traditionnel char ne sera pas utilisé, et je me permets ici de remercier chaleureusement M. Frédy Mischler pour sa disponibilité ainsi que la mise à disposition de son char lors des éditions précédentes. Comme base logistique nous utiliserons cette année le camion logistique du Corps des sapeurs-pompiers d'Erguël, Erguël 16 pour les connaisseurs, qui ouvrira le défilé. Afin de simplifier la logistique mais également en raison de coûts, le Bureau a décidé de ne pas offrir le traditionnel verre de l'amitié cette année. Néanmoins, une petite attention sous forme de bonbons pourra être distribuée à la population présente.

Comme déjà mentionné dans mes communications de la dernière séance, le 7 septembre prochain sera organisé une rencontre avec le Parlement des jeunes. Le comité du Parlement des jeunes ainsi que le Bureau vous invitent cordialement à partager autour d'un mini-apéritif quelques moments informels entre nos deux cénacles avant le début de nos séances respectives. Cet échange débutera aux alentours de 19 h 00 dans la salle du Patchwork par une très brève partie officielle où la Présidente du Parlement des jeunes tout comme votre serviteur s'adresseront à l'assemblée présente. Afin de profiter quelque peu, le début de la séance du Conseil de ville sera déplacé à 19 h 45 au lieu de 19 h 30. Pour des raisons d'organisation, une inscription afin de participer à cet échange est souhaitée. Là aussi, je vous

recontacterai ultérieurement par courriel pour vous donner toutes les informations nécessaires.

Le bureau a reçu deux courriers depuis notre dernière séance. Le premier concerne des remerciements suite à l'envoi de la carte de deuil à Mme Elisabeth Beck, PS. Le second concerne la traditionnelle invitation à la journée de Rencontre des bureaux des Conseils de ville et des Conseils généraux du Jura et du Jura bernois. Cette journée est organisée par la Municipalité de Moutier cette année et aura lieu le 23 septembre prochain. Une délégation du Bureau représentera notre autorité.

Enfin ma dernière communication. Le 13 juin dernier, j'ai participé à l'assemblée générale de la société "Crescentia SA" en compagnie de quelques conseillers de ville. La société en main communale se porte bien à la fin de l'exercice 2022. Néanmoins, plusieurs défis à relever s'annoncent. La stratégie en place actuellement ne me donne pas d'inquiétude quant à la pérennité de cette société. Je me permets de rappeler que vous trouverez le rapport de gestion 2022 dans la documentation remise pour le point 4 de l'ordre du jour de ce soir."

M. Corentin Jeanneret, maire : "Monsieur le président du Conseil de ville, Mesdames et Messieurs les membres du Conseil de ville, Chers collègues du Conseil municipal, Madame la chancelière, Monsieur le vice-chancelier, Chers représentants de la presse. J'ai effectué les représentations suivantes au nom du Conseil municipal :

- Le 15 mai 2023, une délégation de nos deux conseils a participé à une journée de formation pour les élues et les élus organisée par la Préfecture du Jura bernois sur les divers thèmes qui touchent à la gestion d'une commune.
- Le 23 mai 2023, accompagné de M. Samuel da Silva, je me suis rendu à l'assemblée générale de l'Association des sociétés locales. C'est au cours de cette assemblée que sont remis les Mérites Imériens aux sportifs et aux artistes locaux qui se sont distingués dans leurs disciplines.
- En date du 2 juin 2023, j'ai été accueilli officiellement au sein du bureau du Réseau des villes de l'arc jurassien afin de représenter les intérêts de notre commune dans cette entité qui regroupe 13 communes réparties dans l'ensemble de l'Arc jurassien.
- Le Conseil municipal in corpore s'est rendu le 6 juin 2023 à Villeret à l'invitation de son exécutif afin de faire connaissance et d'aborder les différents projets en commun. L'accueil a été chaleureux et il a été décidé de rendre cette invitation l'année prochaine.
- Le 9 juin dernier, lors de l'assemblée générale du Contrôle officiel suisse des chronomètres (COSC), j'ai été élu comme membre du conseil d'administration, et Mme Gisèle Tharin, cheffe du Département économie et tourisme, a été élue en tant que déléguée suppléante à l'assemblée générale.
- Toujours dans la même thématique, le 12 juin 2023, une manifestation interne a eu lieu au Bureau d'observation de Saint-Imier (BOSI) du COSC afin de marquer les 10 ans de la réouverture du BOSI, en présence notamment de la direction du COSC. Cet événement festif a permis de réunir les administrateurs, les opératrices et les opérateurs, sous l'organisation experte de notre responsable du BOSI M. Patrick Flaig.
- Le 15 juin 2023 a eu lieu à Berne la rencontre des maires du Vallon de Saint-Imier. Ce forum de discussion est un lieu d'échanges sur les nombreux dossiers communs et permet également de partager nos expériences dans la gestion d'une commune.
- Le 16 juin dernier, je me suis rendu à La Chaux-de-Fonds à une séance organisée par Centre Jura avec les CFF, j'y reviendrai lors de mes réponses aux interpellations.

- Ce mardi 20 juin, je suis allé à Berne pour participer à une Table ronde sur la fiscalité - canton et communes en dialogue 2023, à l'invitation de la directrice des finances du canton Mme Astrid Bärtschi, afin de représenter la seule commune romande invitée à cet événement réunissant les grandes communes bernoises.
- Hier matin, lors d'une conférence de presse, le Conseil municipal in corpore a présenté son programme de législature qui vous est également soumis ce soir pour prise de connaissance.
- Hier soir, j'ai été élu au comité de l'association de communes Jura bernois. Bienne afin de représenter notre commune au sein de cette entité régionale."

Mme Gisèle Tharin, cheffe du Département économie et tourisme : "Voilà maintenant un peu plus de 6 mois que j'ai pris ma fonction au sein du Conseil municipal pour le Département économie et tourisme et c'est une volonté de notre Conseil de rendre nos activités plus transparentes envers le législatif et notre population. J'espère que ces quelques lignes vous apporteront des éléments supplémentaires sur les différents engagements qui se passent dans le Département économie et tourisme. Un département très riche où je m'épanouis tous les jours et où je développe de nombreuses connaissances dans un grand nombre de domaines. Lors de ces 6 premiers mois, j'ai siégé à 21 séances du Conseil municipal et j'ai participé à 68 représentations, comités, conseils d'administration, ou rendez-vous, pour la Municipalité de Saint-Imier depuis le 1^{er} janvier à ce jour. J'ai intégré les conseils d'administration de :

- ARCM (Association de recherche communautaire des moyens de production microtechnique),
- CTM (Centre de Technologies Microtechniques SA),
- COSC en tant que déléguée suppléante,
- Crescentia en tant que vice-présidente,
- Funiculaire Saint-Imier – Mont-Soleil SA,
- Fondation Reine-Berthe,
- Diatel SA.

Au surplus je suis encore :

- Membre de la Fondation de l'Observatoire astronomique de Mont-Soleil,
- Membre de la Fondation Maison Chasseral – Les Savagnières,
- Membre du comité de Jura bernois Tourisme,
- Membre du comité exécutif du Parc Chasseral,
- Présidente de la Commission des communes,
- Présidente de la Commission économie et tourisme.

Autant d'activités variées, plus intéressantes les unes que les autres. Beaucoup de défis et de magnifiques projets. J'essaie d'être présente à chaque occasion pour représenter la Municipalité de Saint-Imier."

M. Olivier Zimmermann, chef du Département bâtiments et infrastructures sportives : quelques courtes informations qui pourront intéresser votre Conseil. Tout d'abord :

- Patinoire

Pour rappel la Patinoire est entre les mains de Erguël Sport SA dont le Conseil municipal en fait partie. Lors de son dernier conseil d'administration du 9 juin 2023, il a été décidé de lancer l'étude de la pose de panneaux solaires sur le toit et de la confier à nos Services techniques.

- Piscine découverte

Nous bénéficions d'une météo des plus clémentes, non pas aujourd'hui, mais ces derniers jours, qui nous a permis de faire de l'avance. Les bassins et la machinerie seront opérationnels pour la mise en eau jeudi 29 prochain (sous réserve de la météo). S'en suivront alors trois semaines de test et la réalisation des finitions avant une possible ouverture.

- Piscine couverte

Les causes de l'incident sont probablement connues. Un corps étranger se serait logé à l'intérieur d'un écrou ce qui aurait provoqué une usure prématurée de la pièce et aurait eu pour effet que celle-ci cède. Cela reste encore à confirmer par l'entreprise qui a effectué les travaux. Mais cela n'a eu, fort heureusement, aucune conséquence humaine. A l'heure où je vous parle, c'est toujours un défilé d'une ribambelle d'experts notamment de la société en question pour définir, de façon claire, les causes du sinistre et ceux des assurances. Nous travaillons d'ores et déjà sur un nouveau projet. La question qu'il faudra rapidement se poser, fond amovible ou fixe ? Ce sont peut-être les finances qui trancheront. Pour tous ces dossiers, je vous donnerai régulièrement des informations sur l'état d'avancement."

4. Adoption du Rapport du Conseil municipal sur la marche générale et les résultats de l'administration municipale pendant l'exercice 2022 : décision

M. Christian Tharin, président : "Pour le traitement de ce point, j'ouvrirai tout d'abord la discussion avant de procéder à l'acceptation du rapport du Conseil municipal sur la marche générale et les résultats de l'administration municipale pendant l'exercice 2022. Est-ce qu'il y a des oppositions à cette manière de faire ?"

...Il n'y a pas d'opposition à cette manière de faire...

M. Christian Tharin, président : "Avant d'ouvrir la discussion, est-ce que la parole est demandée par le Conseil municipal afin de transmettre encore des précisions sur ce point ?"

...Le Conseil municipal ne demande pas la parole...

M. Yves RoCHAT, PLR : "Page 31, ainsi que page 32. Le PLR Saint-Imier a lu attentivement le rapport du Conseil municipal de l'exercice 2022. Nous remercions sincèrement tous les collaborateurs de l'administration pour leur précieux travail. C'est avec deux questions que notre groupe accepte ce rapport à l'unanimité. A la page 31, nous pouvons lire que le montant provisionné des heures supplémentaires au sein de la commune avoisine le montant abyssal et incroyable de CHF 600'000.- soit 12'719 heures. Quelles mesures l'exécutif compte-t-il mettre en place pour remédier à ce problème ? Ensuite, en page 32 du rapport, nous pouvons lire que le programme POIAS 2022 a engendré une perte de plus de CHF 44'000.-. Néanmoins, aucun rapport d'activités ne nous renseigne concrètement sur la tâche idoine dans le document de l'Action sociale. Pourquoi ?"

M. Corentin Jeanneret, maire : "Concernant la page 31, effectivement le montant paraît énorme sans avoir reçu une explication. Ce montant comprend les heures supplémentaires, mais aussi le Compte épargne temps qui est prévu par le Statut du personnel. Il est, par exemple, alimenté par des vacances qui n'ont pas pu être prises dans le courant de l'année pour différents motifs. Le chiffre que vous voyez ne concerne pas que l'année 2022. Le Conseil municipal va reprendre ceci en collaboration avec la Chancellerie municipale."

M. Yves Rochat, PLR : "Merci."

M. Hugo Figueiredo, chef du Département action sociale : "Je peux vous apporter quelques éléments concernant les POIAS qui expliquent cette perte d'environ CHF 47'000.-. Le programme POIAS fait partie d'un ensemble de programmes régionaux qui permettent aux personnes d'être insérées dans le marché du travail. Dans un premier temps, les personnes sont intégrées, par exemple, dans des structures comme Regenove, sous l'égide du Centre social protestant. Ce n'est qu'après différentes étapes qu'ils arrivent aux POIAS pour être réinsérés. Il faut savoir que le financement des POIAS dépend du nombre de personnes qui sont envoyées dans celui-ci. Si vous insérez, par exemple, 2 personnes à 50 %, elles sont comptées comme 1 seule personne à 100 % en termes de financement. Tout ceci pour vous dire que nous sommes dépendants de ce qui nous est demandé de faire. En 2022, il y a eu moins de possibilités de réinsertion. Il y a eu une perte du côté financier, mais elle a pu être absorbée par les petits excédents que le programme avait pu faire les années précédentes. Nous sommes vigilants cette année, car la tendance est la même. On a déjà entrepris des démarches au sein du service, et la personne en charge des POIAS reste attentive afin d'inverser la tendance. Nous souhaiterions conserver tous les services, et ce service a une importance. Dans le programme de législature, il y a cette volonté de vouloir réinsérer les gens, et ce programme POIAS en fait partie."

M. Yves Rochat, PLR : "Pourrions-nous avoir un rapport pour l'année en cours, qui permettrait d'avoir une vision sur le programme POIAS à Saint-Imier ? Que dans le Rapport du Conseil municipal sur la marche générale et les résultats de l'administration municipale pendant l'exercice 2023 figure un rapport sur le programme POIAS à Saint-Imier."

M. Hugo Figueiredo, chef du Département action sociale : "Je prends note de cette idée pour plus de communication."

M. Yves Rochat, PLR : "Merci."

Mme Paula Tanner, ARC : "La fraction ARC a pris connaissance avec un grand intérêt du Rapport du Conseil municipal sur la marche générale et les résultats de l'administration municipale pendant l'exercice 2022. Nous avons conscience que l'élaboration de ce rapport n'est pas un exercice facile à réaliser mais nous estimons que ce document nous permet d'avoir une vue d'ensemble du travail effectué ainsi que des objectifs à venir. Nous remercions vivement les différents auteurs pour leurs précisions et tous les conseillers municipaux, conseillers de ville, membres des commissions, et le personnel de l'administration, pour le travail accompli. Finalement, c'est à l'unanimité que la fraction Alternative régionale et communale accepte ce rapport."

M. Michel Ruchonnet, PS : "Comme chaque année, c'est avec un vif intérêt que nous avons pris connaissance du Rapport du Conseil municipal sur la marche générale et les résultats de l'administration municipale pour l'exercice 2022. Chaque année, le Rapport est des plus en plus conséquent et pour l'exercice 2022 il comportait 180 pages. Depuis cette nouvelle législature, et vu l'important renouvellement de notre Conseil, ce document sera très précieux pour tous les conseillers et les conseillères ainsi que pour nos représentants dans les commissions. Nous n'allons pas reprendre ce soir chaque intervenant car nous prendrons contact directement avec les intéressés pour les points qui nous interpellent et faire des

propositions. Nous passerons notamment par le canal des commissaires. Un énorme travail a été effectué à nouveau en 2022 et nous profitons ce soir pour remercier tous ceux qui oeuvrent pour que notre communauté imérienne vive le mieux possible. Dans notre fraction, nous transmettrons ce rapport à tous nos commissaires car c'est dans les commissions que la plus grande partie du travail est faite. En conclusion, la fraction socialiste adopte ce rapport et remercie pour tout le travail effectué d'année en année."

Au vote, le Rapport du Conseil municipal sur la marche générale et les résultats de l'administration municipale pendant l'exercice 2022 est accepté à l'unanimité

5. Adoption des comptes communaux 2022 : décision

Rapport du Conseil municipal :

L'exercice 2022 boucle avec

- un déficit du compte général de CHF 1'657'763.98
- un déficit du compte global de CHF 2'598'507.77

alors que le budget prévoyait

- un déficit du compte général de CHF 1'348'715.00
- un déficit du compte global de CHF 1'597'610.00

soit une péjoration par rapport au budget de CHF 309'048.98 pour le compte général et de CHF 1'000'897.77 pour le compte global. Toutefois, le déficit est bien plus important, puisque les résultats ci-dessous ont été acquis après :

- un prélèvement sur le financement spécial relatif à l'impôt des personnes morales de CHF 2 millions et
- une dissolution partielle (donc un revenu extraordinaire) de la provision pour la péréquation financière de CHF 1'767'000.00.

Ainsi, le déficit effectif du compte général, soit celui financé par l'impôt, s'est effectivement monté à plus de CHF 5,4 millions.

Faits marquants :

- L'impôt sur le bénéfice des personnes morales a été catastrophique en 2022, cela principalement en raison du décompte définitif 2021, établi courant 2022, d'une importante personne morale bien au-dessous de l'année précédente, soit 2020. Cette baisse a eu une double conséquence négative en 2022, soit la restitution de l'impôt encaissé en trop en 2021 et des acomptes 2022 calculés à partir de ce décompte final 2021. Si l'on refait un petit historique de l'impôt sur le bénéfice des personnes morales facturé par année civile, donc des chiffres que l'on retrouve dans les comptes communaux annuels (attention ne pas oublier que dans une année civile il peut y avoir plusieurs années fiscales), on arrive au tableau suivant, la quotité d'impôt n'ayant pas changé durant toutes ces années :
- Année civile 2022 : CHF 489'840.45

- Année civile 2021 : CHF 8'233'207.75
- Année civile 2020 : CHF 5'981'377.45
- Année civile 2019 : CHF 4'975'546.65
- Année civile 2018 : CHF 6'208'413.25
- Année civile 2017 : CHF 4'989'924.60
- Année civile 2016 : CHF 7'016'219.60
- Année civile 2015 : CHF 6'742'727.75
- Année civile 2014 : CHF 7'864'098.70
- Année civile 2013 : CHF 5'676'511.25
- Comme déjà dit, le financement spécial (FS) relatif à l'impôt sur les personnes morales (compte 29300.06) a subi une modification en 2022 puisqu'un prélèvement de CHF 2 millions a été fait. Ledit FS présente donc à fin 2022 une somme de CHF 2,5 millions, montant qui sera donc à disposition pour tenter d'atténuer, à moyen terme, la baisse des rentrées fiscales de l'impôt sur le bénéfice des personnes morales en espérant que ce dernier reparte à la hausse dans les meilleurs délais.
- Comme déjà dit, la très importante baisse des rentrées d'impôts périodiques, principalement celui sur le bénéfice des personnes morales, constatée en 2022 par rapport à 2021 aura naturellement des répercussions sur la péréquation financière directe, c'est-à-dire la détermination de la force de la commune eu égard à ses impôts. Cette répercussion se fera sentir en 2023, 2024 et 2025 puisque le montant dû ou versé au/par le fonds de la péréquation financière se détermine sur les résultats fiscaux des trois dernières années précédant l'année courante. Une simulation a été faite sur les conséquences prévisibles à venir et la provision y relative (CHF 1'255'900.00 à fin 2017, CHF 980'400.00 à fin 2018, CHF 813'800.00 à fin 2019, CHF 1'217'800.00 à fin 2020, CHF 2'106'000.00 à fin 2021) a été diminuée à fin 2022 de CHF 1'767'000.00 pour se situer à CHF 339'000.00.

Investissements :

Le total des investissements bruts réalisés par la Municipalité a atteint 5,944 millions de francs en 2022, ce qui est très élevé d'autant plus qu'ils n'ont pas pu être totalement autofinancés. En fait, ils n'ont en réalité pas du tout été autofinancés, mais les corrections financières négatives ne sont arrivées qu'au dernier trimestre 2022 et les conséquences se sont faites ressentir au début de 2023 car la Municipalité a dû emprunter en janvier CHF 5 millions et en avril CHF 2,5 millions.

L'objet le plus important est sans conteste la rénovation de l'école primaire, avec une dépense de 1,36 million de francs. S'ensuit notamment le début des travaux de la réfection de la piscine en plein air, (CHF 0,69 million), la rénovation des réseaux souterrains et de la route de la partie EST de la rue du Midi (CHF 0,40 million), la construction du nouveau dépôt des services techniques (CHF 0,61 million), la poursuite du projet de nouvelle adduction d'eau (CHF 0.86 million) et le remplacement d'un véhicule des travaux publics (CHF 0,17 million).

Endettement :

Les dettes avec intérêts ont augmenté de CHF 1'940'000.00 pour se situer à CHF 19'835'000.00 à fin 2022 (CHF 17'895'000.00 à fin 2021). A noter tout de même que dans ce montant figure un emprunt sur 4 ans, du 30.10.2020 au 30.10.2024, de CHF 2'900'000.00, exempt

Les prêts LIM, au 31.12.2022, se montent à la somme de CHF 861'850.00.

On peut dresser le tableau suivant de l'évolution par habitant des dettes avec intérêts :

Années	Quotité impôts	Taux taxe immobilière	Résultat (- = perte)	Dettes moyen et long termes	Nombre habitants	Dette par habitant
2013	1.75	1.20	170 520.37	15 328 400.00	5 005	3 062.60
2014	1.75	1.20	725 035.36	14 061 850.00	5 071	2 773.00
2015	1.75	1.20	372 634.74	15 080 800.00	5 131	2 939.15
2016	1.75	1.20	-318 263.47	14 211 950.00	5 155	2 756.95
2017	1.75	1.20	94 645.92	15 331 100.00	5 185	2 956.80
2018	1.75	1.20	1 316 784.63	16 500 250.00	5 167	3 193.40
2019	1.75	1.20	683 298.52	15 559 400.00	5 163	3 013.65
2020	1.75	1.20	0.00	18 755 000.00	5 187	3 615.75
2021	1.75	1.20	55 070.21	17 895 000.00	5 133	3 486.25
2022	1.75	1.20	-1 657 763.98	19 835 000.00	5 151	3 850.70

Perspectives :

L'exercice 2022 peut être qualifié de très mauvais et il va donc falloir, à court et moyen termes, mettre en place des mesures pour résorber l'actuel déficit structurel du compte général d'environ CHF 3 millions. La commission des finances a établi un rapport sur toutes les mesures envisageables, rapport qui a été accepté par le Conseil de ville dans sa séance du 8 décembre 2022. Début 2023, la nouvelle commission des finances a adressé une liste de mesures concrètes au Conseil municipal afin de réaliser des économies. Dans ses séances du 02.05.2023 et 16.05.2023, le Conseil municipal a retenu les premières mesures qu'il compte mettre en œuvre parmi un catalogue d'une vingtaine de propositions.

Plusieurs axes ont été retenus : dans le volet des ressources humaines, il a été décidé de ne pas bloquer les salaires et de garantir les places de travail actuelles. En revanche, il a été décidé de bloquer la création de nouveaux postes et d'évaluer, lors de chaque vacance, la nécessité de reconduire ou non l'engagement d'un nouveau collaborateur. Il a également été décidé d'étudier plusieurs options afin de revaloriser le travail effectué par l'administration : vente des immeubles du patrimoine financier, réévaluation des tarifs de location et des prix d'entrées (avec un tarif indigène) ainsi que l'externalisation de certaines tâches effectuées actuellement au sein de l'administration. Il est aussi prévu un vaste programme de promotion de Saint-Imier afin d'y attirer de nouveaux contribuables (personnes physiques et personnes morales). Tous les investissements seront étudiés et il s'agira de faire des choix compte tenu de la situation, en déterminant des priorités. Avant d'envisager une hausse de la quotité, le conseil municipal a décidé de puiser dans la fortune et les différentes réserves.

Un plan de mesures détaillé sera présenté lors du Conseil de ville du mois de septembre 2023.

Le Conseil municipal et la Commission des finances unanime vous proposent d'accepter les crédits supplémentaires de CHF 4'314'422.08 ainsi que les comptes 2022 qui présentent un déficit du compte général de CHF 1'657'763.98 et un déficit du compte global de CHF 2'598'507.77.

Ouverture de la discussion :

M. Christian Tharin, président : "Avant d'ouvrir la discussion, est-ce que la parole est demandée par le Conseil municipal pour transmettre encore des précisions sur ce point ?"

M. Christian Tharin, président : "Cela ne semble pas être le cas."

M. Christian Tharin, président : "Bien. En ce qui concerne le traitement de ce point, je vous propose de procéder de la manière suivante :

- Nous allons tout d'abord parcourir la documentation remise. Lors du passage en revue, vous pourrez intervenir à tout moment afin de recevoir des explications si vous le souhaitez. Par souci de simplification et de compréhension pour les personnes présentes dans la salle, je vous prierai de bien vouloir énoncer le numéro de la page du document lors de votre prise de parole.
- Dans le passage en revue et par souci de simplification, nous passerons en revue chapitre par chapitre à l'exception du sous-chapitre 12.6 "Compte de résultats selon les fonctions détaillées" avant de terminer avec les deux derniers sous-chapitres 12.7 et 12.8.
- Une fois le document passé en revue, j'ouvrirai la discussion.
- Enfin, nous effectuerons le vote final afin d'adopter ou non les comptes communaux 2022.

Quelqu'un s'oppose-t-il à cette manière de faire ?"

...Il n'y a pas d'opposition à cette manière de faire...

...Passage en revue des comptes communaux 2022...

M. Théo Brand, PS : "Page 48. Quotité d'investissement. On voit une quotité d'investissement à 12,98 %.

Cet indicateur montre un investissement faible ?

Saint-Imier est-elle en situation de sous-investissement ?"

M. Mario Castiglioni, administrateur des finances : "L'indicateur d'investissement de 12,98 % n'est pas mauvais. Maintenant, savoir si au niveau des investissements on est faible ou pas, cela ne dépend pas que de ce coefficient. Cela dépend aussi de savoir dans quel état sont toutes nos infrastructures, nos immobilisations, etc."

M. Théo Brand, PS : "Merci."

M. Théo Brand, PS : "Malgré une année très compliquée Saint-Imier ne semble pas être en si mauvaise posture économique au vu des indicateurs financiers des pages 40 ss.

Qu'est-ce qui vous fait affirmer que Saint-Imier est en déficit structurel à la page 60 ?"

M. Mario Castiglioni, administrateur des finances : "Je vois que vous avez pris le commentaire de la page 60. Mais je pense que vous devriez plutôt prendre la page 6. Et à la page 6, l'avant

dernier paragraphe qui explique la raison principale du déficit structurel qui est le gros problème de l'impôt sur le bénéfice des personnes morales qui a fondu dans les comptes 2022. Mais, en raison de la confidentialité à laquelle je suis tenu, je ne peux pas vous en dire plus."

M. Théo Brand, PS : "Merci."

Mme Sandra Moszczanski, PLR : "A la lecture du sous-chapitre "Contrôle des crédits" aux pages 88 à 90, nous avons constaté divers dépassements dans les crédits arrêtés au 22 juin 2023. Il serait judicieux à l'avenir de pouvoir disposer de justificatifs dans le tableau en cas de dépassement de crédit dont les comptes sont arrêtés, ceci afin que le Conseil de ville reçoive également ces éléments. En outre nous avons également constaté un dépassement déjà comptabilisé pour les crédits encore en cours :

- CHF 6'740.40 pour les conduites de transports inter-réseaux dans le cadre du concept régional EP, secteur Sonvilier – Renan, crédit du 25 octobre 2018.
- CHF 223'871.67 pour le raccordement au réservoir d'alimentation en eau potable du Syndicat Courtelary – Cormoret, crédit du 5 septembre 2019.
- CHF 95'284.90 pour le chauffage à distance secteur HJB – Roseraie – ceff, crédit du 10 février 2019.

Est-ce que des recettes concernant ces crédits sont encore attendues ?

Si oui, vont-elles couvrir les dépassements actuellement comptabilisés ?

Enfin notre fraction a également remarqué que le Conseil municipal a consenti à un crédit de CHF 1'350'000.- le 23 février 2021 concernant le déploiement entre 2021 et 2027 du smart metering dans le réseau électrique de la Municipalité de Saint-Imier (dépense liée). Existe-t-il une raison ayant poussé le Conseil municipal à consentir un aussi grand crédit sans l'accord d'une autorité supérieure ?"

Mme Josika Iles, cheffe du Département de l'équipement : "Je vais reprendre vos questions, afin de vous apporter les réponses.

- CHF 6'740.40 pour les conduites de transports inter-réseaux dans le cadre du concept régional EP, secteur Sonvilier – Renan, crédit du 25 octobre 2018

Le projet est terminé et en fonction. Les deux conduites assurent l'alimentation en eau des communes de Sonvilier et Renan. Les dépenses brutes se sont élevées à CHF 956'740.40 dépassant effectivement de CHF 6'740.40 (soit 0,7 %) le crédit libéré. Il convient de noter qu'entre le 25 octobre 2018 et fin 2023, le taux de renchérissement ICP moyen est de 3,2 %, soit CHF 29'775.-).

- CHF 223'871.67 pour le raccordement au réservoir d'alimentation en eau potable du Syndicat Courtelary – Cormoret, crédit du 5 septembre 2019

Le projet est terminé et totalement en fonction depuis le printemps 2023. Certaines factures sont encore attendues pour finaliser le décompte. Une fois l'ensemble des factures reçues et validées, elles seront réparties entre le crédit 7101.5031.22 Raccordement au réservoir d'alimentation en eau potable du Syndicat Courtelary-Cormoret (CHF 389'000.-, libéré le 5 septembre 2019) et le crédit 7101.5031.25 Remplacement des conduites d'eau potable Raissette – Réservoirs Sur les Crêts (CHF 5'011'300.00, libéré le 13 juin 2021). En effet, le tronçon de conduite entre la source et la chambre d'alimentation des deux communes a temporairement été comptabilisé dans le crédit 7101.5031.22 alors qu'il fait partie des

conduites de transport du projet 7101.5031.25. Une fois cette répartition effectuée, la dépense brute du crédit 7101.5031.22 devrait correspondre au crédit libéré indexé complètement ou partiellement au taux de renchérissement, qui a été de + 4,8 % (+CHF 18'687.-) entre la libération du crédit et la mise en service du projet.

- **CHF 95'284.90 pour le chauffage à distance secteur HJB – Roseraie – ceff, crédit du 10 février 2019.**

Est-ce que des recettes concernant ces crédits sont encore attendues ? Si oui, vont-elles couvrir les dépassements actuellement comptabilisés ?

Les décomptes finaux du projet sont en cours. Entre le 10 février 2019 (libération du crédit) et la mise en service de l'ensemble du système en février 2022, l'équipe du projet a dû faire face aux effets de la crise Covid, aux pénuries de matériel électronique et à un accroissement des délais de livraison du matériel technique. Entre février 2019 et janvier 2023 (dernières factures) l'indice des prix à la consommation a augmenté de 4,2 % ce qui représente CHF 57'817.- Notons encore que les contributions de raccordement payées par les clients raccordés qui se sont élevées à CHF 101'250.- ont été imputées comme revenus au budget de fonctionnement et non pas en tant que recettes au crédit d'investissement.

Enfin notre fraction a également remarqué que le Conseil municipal a consenti à un crédit de CHF 1'350'000.- le 23 février 2021 concernant le déploiement entre 2021 et 2027 du smart metering dans le réseau électrique de la Municipalité (dépense liée).

Existe-t-il une raison ayant poussé le Conseil municipal à consentir un aussi grand crédit sans l'accord d'une autorité supérieure ?

Suite à l'acceptation par le peuple suisse de la Stratégie énergétique 2050 (STRA2050), une modification de la Loi sur l'Approvisionnement Electrique (LApEI) est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2018. Un des nouveaux articles prévoit que les gestionnaires de réseaux électriques ont jusqu'en 2027 pour installer des compteurs "intelligents" (smart meter) pour 80 % de leur points d'alimentation. Ces équipements doivent être capables de respecter le cahier des charges de l'OFEN qui prévoit également la transmission des données de consommation tous les ¼ d'heure et leur mise à disposition des clients. Compte tenu du fait que la mise en place du Smart meter est une obligation fédérale, il a été considéré que les dépenses de ce projet doivent être traitées comme une dépense liée, à libérer par le Conseil municipal. J'aimerais encore juste ajouter qu'en début d'année 2021, le Département de l'équipement a fait une séance dans cette même salle, où étaient conviés tout le Conseil municipal, le Conseil de ville, ainsi que tous les commissaires, pour expliquer le pourquoi du comment, du développement de ce Smart meter. Etait présent également à cette séance M. Michel Hirtzlin, directeur de SACEN SA, qui était venu donner des explications."

Mme Sandra Moszczanski, PLR : "Merci."

M. Théo Brand, PS : "Page 69. A la page 69 des comptes nous constatons que la valeur des terrains à bâtir en zone industrielle est passée d'une valeur de CHF 1'985'161.10 à une valeur de CHF 170'671.10 soit une diminution de CHF 1'814'490.- (Page 85).

Avons-nous vendu ces terrains en 2022 ?

Ces terrains ont-ils perdu simplement cette valeur ?

Ou avons-nous changé de méthode d'évaluation pour ces immeubles ?

Le cas échéant qu'est-ce qui justifie en l'espèce ce changement de méthode ?

A la page 69 toujours, nous notons que les trois immeubles Jacques-David ont une valeur comptable basée sur le rendement locatif de ces immeubles de CHF 1'070'000.-. Afin de calculer cette valeur de rendement avez-vous pris la valeur effectivement facturée des logements ou une valeur objective de rendement en fonction du prix au m² de la location à Saint-Imier ?

Même question pour Clef 37.

Concernant l'ancien Asile, il a une valeur comptable de CHF 400'000.- mais il est noté qu'il y a un terrain de 10'251 m² à 65/m² ce qui nous donne une valeur du terrain de CHF 666'315.-. Le prix de CHF 65.-/m² est-il le résultat de la méthode d'évaluation comptable choisie ?

Le cas échéant la simple valeur du terrain est donc supérieure à la valeur du terrain et de l'immeuble réunis ?

Concernant l'entretien des immeubles du patrimoine financier, il est marqué que tous nos immeubles sont vétustes, par conséquent 3 % de la valeur AIB devrait être investit chaque année dans leur entretien afin de remédier à cette vétusté. Sauf erreur de ma part l'ensemble des immeubles du patrimoine financier ont une valeur AIB comprise entre 20 et 25 millions de francs, il faudrait donc avoir un fonds d'entretien pour le patrimoine financier d'une valeur comprise entre CHF 600'000.- et CHF 750'000.- ?

Mes calculs sont-ils corrects et disposons-nous de ce fonds d'entretien ?"

M. Michel Ruchonnet, PS : "Je souhaite juste préciser un élément. Toutes nos questions ont été transmises à M. Mario Castiglioni, administrateur des finances, avant la séance de ce soir et par écrit."

M. Mario Castiglioni, administrateur des finances : "Effectivement et heureusement."

M. Mario Castiglioni, administrateur des finances : "Concernant la valeur des terrains à bâtir en zone industrielle. Il y a effectivement une diminution de CHF 1'814'490.-. Je vous rappelle que l'année passée le Conseil de ville a voté, le 16 juin 2022 et le 8 septembre 2022, à chaque fois, un crédit-cadre de CHF 1 million, pour que l'on puisse vendre des terrains. Donc, on savait qu'on allait vendre du terrain pour plus de 1 million. Il s'agit donc en effet bien de ventes de terrains à bâtir en zone industrielle."

Pour Jacques-David et Clef 37, dans les comptes, ces immeubles sont évalués à partir des loyers nets. On a estimé que ces loyers nets totaux annuels de chaque immeuble représentaient la valeur de l'immeuble en prenant un taux de 8 %. Pourquoi nous avons pris 8 % ? C'est parce que nous devons tenir compte des taux d'emprunts bancaires, de l'entretien, des autres charges et d'un petit bénéfice. On a mis 8 % pour être prudent. Ceci a été fait d'un commun accord avec l'organe de révision, pour être sûr de ne pas avoir au bilan une valeur supérieure à la valeur vénale. C'est un calcul qui a été fait pour Jacques-David et Clef 37."

Ensuite pour l'Asile, nous avons CHF 400'000.-. On ne peut pas mettre un énorme montant. Il faut savoir que peuple avait voté, le 28 novembre 1993, un crédit de CHF 3'150'000.- pour acheter l'immeuble et les terrains de la zone à bâtir. Et là-dedans, il y avait 40'497 m² à CHF 65.-, le bâtiment pour CHF 500'000.- et divers frais pour CHF 17'695. Donc, ce montant de CHF 65.- date de ce moment-là. Peut-être qu'il vaut moins, mais avec le bâtiment et le terrain, à CHF 400'000.- au bilan, nous ne sommes pas à coup sûr au-dessus de la valeur vénale."

Concernant l'entretien des immeubles du patrimoine financier, c'est un peu différent. Je ne vais pas vous faire un cours de MCH2 mais je vais tâcher d'être clair. On a un règlement relatif à l'entretien du patrimoine communal portant sur la création de financements spéciaux. Ce qui

pèse dans les comptes annuels, c'est l'attribution que l'on fait chaque année dans les différents fonds. Ensuite, chaque fois que l'on fait des travaux, on prend dans le fonds pour, en quelque sorte, annuler la dépense étant donné qu'il y aura une charge (la dépense) et un revenu (le prélèvement sur le fonds) d'un même montant, ce qui fait au final un montant de "0". Ce qui est important dans les comptes, c'est l'attribution que l'on fait chaque année. Dans le règlement, il est dit que pour le patrimoine administratif on devrait faire une attribution annuelle de 1 % de la valeur AIB ou moins. Et pour le patrimoine financier 1,8 % de la valeur AIB. Si l'on faisait exactement cette attribution de 1 % pour le patrimoine administratif, on devrait envoyer CHF 737'930.- dans le fonds. Et pour le patrimoine financier (1,8 %) on devrait mettre CHF 384'520.-. Pour le moment, nous ne faisons pas ceci car nous avons encore assez d'argent dans les fonds."

M. Théo Brand, PS : "Merci."

M. Théo Brand, PS : "Excusez-moi M. le président, j'ai oublié de demander la parole concernant la page 100."

M. Christian Tharin, président : "Oui, M. Théo Brand, PS, allez-y."

M. Théo Brand, PS : "A la page 100 nous constatons que la commune a eu CHF 3'200.- de frais relatifs à l'encouragement à la rénovation du parc immobilier. Ceci est-il un programme d'encouragement pour les propriétaires de notre commune ?

Le cas échéant ce programme est-il selon vous un échec au vu du faible montant en présence ?"

M. Mario Castiglioni, administrateur des finances : "Alors, à nouveau, on a dans notre commune un règlement relatif au financement spécial relatif au développement de Saint-Imier. Là-dedans, il y a les prêts économiques, et aussi les prêts destinés au développement de l'habitant (encouragement de transformations d'appartements). Il est dit que l'on peut accorder un prêt au propriétaire, et s'il rembourse ledit prêt dans le 10 ans, il doit nous rembourser le 80 %. Donc, les CHF 3'200.- c'est le 20 % restant à la charge de la commune."

M. Théo Brand, PS : "Merci."

M. Théo Brand, PS : "M. le président, j'ai refait la même erreur, j'ai oublié de demander la parole concernant la page 130."

M. Christian Tharin, président : "Allez-y."

M. Théo Brand, PS : "A la page 130 nous constatons qu'il était prévu au budget 2022 un montant de CHF 1'186'000.-. Sauf erreur de ma part, la valeur des immeubles du patrimoine administratif est d'approximativement CHF 75'000'000.-. La valeur d'entretien budgétisée est donc d'environ 1,58 % ce qui est encore un petit peu bas si l'on considère l'état actuel des bâtiments. Nous devrions plutôt nous trouver entre 2 % et 2,5 % de la valeur AIB afin de rattraper notre retard sur l'entretien de certains immeubles. Mais contre toute attente la totalité de la valeur budgétisée n'a pas été utilisée. En effet, seulement CHF 587'612,83 ont été utilisés afin d'entretenir les immeubles de notre patrimoine administratif. Cette somme correspond à 0,78 % de la valeur AIB. Comment expliquez-vous que la totalité de la somme budgétisée n'ait pas été utilisée ?

Selon vous est-ce judicieux économiquement de sous-entretenir nos bâtiments comme nous le faisons actuellement ?"

M. Mario Castiglioni, administrateur des finances : "Alors, cette page 130. Je vous demande de prendre plutôt la page 165 qui est bien plus explicative. Vous constatez que c'est avant tout

l'entretien de tous les immeubles administratifs qui a été bien plus faible que prévu. Mais attention, dans cet entretien, il y a des immeubles de différentes tâches, raison pour laquelle nous devons procéder à des imputations internes. Il y a notamment les bâtiments scolaires, la Salle de spectacles, la piscine en plein air. Or, dans le budget 2022 il avait été prévu une dépense de CHF 680'000.- pour le dépôt des Noyes, dépense qui n'a pas eu lieu mais je n'en connais pas la raison. Je peux néanmoins imaginer que le service des bâtiments a eu d'autres problèmes à empoigner, notamment celui de la piscine en plein air."

M. Théo Brand, PS : "Ah d'accord."

Mme Martine Bourquin, ARC : "C'est avec surprise que la fraction ARC a pris connaissance des comptes 2022 et de l'ampleur du déficit effectif qui s'élève à plus de CHF 5,4 millions du compte général financé par les impôts. On savait que l'impact du Covid-19 et des mesures imposées par les gouvernements frapperait l'économie mondiale, mais nous voilà devant une réalité toute imérienne. En étudiant les comptes, le résultat de l'impôt sur le bénéfice des personnes morales s'avère être un électrochoc, pourtant il est facile de comprendre cette diminution drastique de recettes. La fermeture des frontières, le manque de touristes ont eu des répercussions y compris dans les entreprises de la place. Cela étant s'il n'est pas possible de rebattre les cartes du passé et sachant que la semaine dernière le SECO annonçait que la croissance économique suisse serait nettement inférieure à la moyenne en 2023, la fraction ARC se fait du souci pour l'avenir et souhaite connaître les démarches entreprises par la Municipalité de Saint-Imier :

- Quels sont les contacts qui sont déjà intervenus auprès des personnes morales afin de connaître la situation financière actuelle des entreprises ?
- Est-ce que des garanties ont été données par ces dernières pour les années à venir, quant à l'apport d'impôts à Saint-Imier ?"

M. Corentin Jeanneret, maire : "En ce qui concerne les personnes morales, il est difficile d'anticiper. Nous avons pris contact avec nos importants payeurs du point de vue des personnes morales. Nous avons des contacts réguliers. Ils ne peuvent nous donner des garanties sur les impôts qui devront être payés. Nous suivons toutefois la situation de manière régulière."

Mme Martine Bourquin, ARC : "Merci."

M. Théo Brand, PS : "A la page 270 nous constatons au point 7101.5040.03 qu'un montant de CHF 275'050.55 a été dépensé pour l'alimentation en eau du nouveau dépôt des Services techniques. Ce montant a-t-il été destiné à la création de canalisations pour le nouveau bâtiment ?

En quoi consiste ce montant ?

A la page 271, point 7201.5040.01, un montant de CHF 128'590.81 a été dépensé pour le traitement des eaux usées du nouveau dépôt des Services techniques. En quoi consiste ce montant ?

A la page 273, point 8711.5060.04, un montant de CHF 70'210.30 a été dépensé pour l'alimentation électrique du nouveau dépôt des Services techniques. En quoi consiste ce montant ?

Egalement à la page 273, point 8721.5040.01, un montant de CHF 137'583.74 a été dépensé pour l'approvisionnement en gaz du nouveau dépôt des Services techniques. En quoi consiste ce montant ?

En accumulant les frais techniques de l'équipement du nouveau bâtiment des Services techniques nous arrivons à un total de CHF 611'435.40. Or, dans les documents présentés au Conseil de ville pour le crédit supplémentaire concernant le nouveau dépôt des Services techniques, il est écrit que le projet préalable prévoyait CHF 130'000.- pour l'équipement du bâtiment, le projet final quant à lui prévoyait de faire passer ce chiffre à CHF 360'000.-. Nous sommes encore loin des CHF 611'435.40. Ces CHF 611'435.40 sont-ils à mettre en relation avec les frais d'équipement projetés pour le nouveau dépôt des Services techniques ?

Et le cas échéant devons-nous craindre une augmentation des coûts projetés pour ce nouveau dépôt à l'échelle du constat effectué sur ces quelques lignes, soit une augmentation de près de 170 % des coûts qui avaient été présentés au Conseil de ville ?"

M. Mario Castiglioni, administrateur des finances : "J'ai pris note de tous ces chiffres. Ce que je peux vous dire c'est qu'en fait tout ceci n'est rien d'autre que le projet de construction du nouveau dépôt des Services techniques. Je ne peux pas vous donner le détail des dépenses, mais elles servent toutes à construire le dépôt. A la page 89, dans le contrôle des crédits d'investissement on voit qu'on a CHF 2'520'000.- à disposition. Avec les dépenses que vous donnez là on arrive à 1'559'191.05. Et on a encore 960'808.95. Ce sont vraiment tous les travaux pour faire ce nouveau dépôt des Services techniques."

M. Théo Brand, PS : "Merci."

Mme Martine Bourquin, ARC : "La fraction ARC a pris connaissance des comptes 2022 et des explications fort détaillées y relatives. Au bouclage, le déficit pour le compte général est de CHF 1'657'715.- (au budget CHF 1'348'715.-) et le déficit pour le compte global est de CHF 2'598'507.77 (au budget CHF 1'597'610.-). Le déficit réel pour l'année écoulée est bien plus conséquent. Il atteint CHF 5'424'800.- montant qui sera diminué grâce à la dissolution partielle de la provision pour la péréquation et au prélèvement sur le fonds de l'impôt des personnes morales, que la Municipalité de Saint-Imier avait eu la sagesse de constituer durant les bonnes années. Le déficit s'explique largement par l'effondrement du rendement de l'impôt sur les personnes morales qui est passé de CHF 5'460'000.- au budget (avec un rendement aux comptes 2021 de CHF 8'233'207.-) à CHF 489'840.45 pour l'année 2022. Cela est largement dû au Covid-19, puisque c'est le rendement de l'année 2020 qui a entraîné ces chiffres aux comptes 2022. La forte baisse s'explique donc par les corrections sur les acomptes versés. Si la conjoncture se rétablit, nous devrions bénéficier d'un meilleur rendement, et en ce cas de corrections favorables. De bons contacts avec les entreprises sont nécessaires pour permettre une planification fiable, et nous attendons que ceux-ci aient lieu de manière régulière. C'est le seul moyen de prendre de bonnes décisions lors de l'élaboration du prochain budget. Il faut aussi relever d'autres éléments :

- Le rendement des personnes physique a progressé de CHF 285'500.- par rapport au budget.
- Nous notons avec plaisir que le chauffage à distance mis en place avec l'eau du Puits des Sauges, soit un chauffage sans CO2, a pu clore l'exercice 2022 avec un bénéfice. Il est réjouissant d'être pionnier en énergie renouvelable et un modèle pour la transition énergétique pour notre commune tout en n'entraînant pas de charges pour les contribuables.

Dans ces perspectives, le Conseil municipal indique qu'il a décidé de ne pas bloquer les salaires et de garantir les places de travail actuelles, mais qu'il a résolu de bloquer la création de postes. Notre fraction rappelle qu'à l'automne 2022, alors que les difficultés financières étaient connues, nous avons demandé de geler l'engagement d'un troisième agent de police, soit la création d'un nouveau poste, jusqu'à ce que l'on en sache plus sur les mesures d'économie. Cette demande a été ignorée, sans considération pour la prudence financière. Un troisième agent de police à charge de la commune a été engagé dès le début 2023. Le Conseil

municipal indique aussi vouloir étudier l'externalisation de tâches ou la vente de bâtiments communaux. Nous tenons à rappeler que la fusion des communes du Haut-Vallon garantissait un niveau d'investissements adéquat et une fiscalité stable, pour un haut niveau d'efficacité. Si l'externalisation des tâches envisagée devait être autre chose que la collaboration renforcée avec les communes voisines, et qu'elle devait être en fait une privatisation, la fraction ARC ne pourra la soutenir. Quant à l'objectif d'attirer de nouveaux contribuables, nous le partageons et le soutenons. Nous avons relevé la progression du rendement de l'impôt sur les personnes physiques pour l'année 2022; espérons que cela continuera. La qualité des prestations offertes en matière culturelle, sportive et d'aide aux sociétés, ainsi que la qualité de vie à Saint-Imier, jouent un rôle essentiel pour atteindre cet objectif. Le résultat des comptes 2022 est exceptionnellement mauvais. Il annonce bien des efforts à fournir au vu des répercussions sur la situation financière. Il sera nécessaire de travailler tous partis confondus à l'élaboration d'une politique d'investissements bien réfléchie, qui permettra à Saint-Imier de trouver un nouveau souffle et le moyen de renflouer ses provisions dans un avenir à moyen terme. La fraction ARC accepte les comptes 2022 tels que présentés. La fraction ARC remercie M. Mario Castiglioni, administrateur des finances, et son équipe pour leur travail complexe et l'excellente présentation des comptes. Elle remercie aussi les membres du Conseil municipal."

Mme Martine Bourquin, ARC : "Je m'excuse, je me demande si je n'ai pas parlé trop vite, et si c'était déjà le bon moment pour présenter notre prise de position ?"

M. Christian Tharin, président : "Non, non, c'est bien juste, c'est le bon moment."

Mme Elisabeth Beck, PS : "En préambule, je vous pris d'excuser certaines redondances dans le commentaire de notre fraction PS. Suite aux questions posées, voici notre appréciation générale des comptes 2022. Dans la conclusion de son rapport, M. Mario Castiglioni, administrateur des finances, nous livre une synthèse chiffrée très claire. Le déficit total 2022 du compte général se monte à CHF 5'424'800.00 expliqué pratiquement par un manque de rentrées fiscales des entreprises, c'est-à-dire une baisse très importante des impôts sur le bénéfice des personnes morales. Voici les détails pour bien comprendre : premièrement, en 2022, la commune a dû restituer partiellement des acomptes d'impôts payés en 2021 suite aux taxations fiscales 2021 établies au printemps 2022. Deuxièmement, les tranches d'impôts pour 2022 calculées sur le bénéfice 2021 ont été fortement réduites. La proposition qui est faite ce soir est d'adoucir cette perte réelle par un prélèvement de CHF 2'000'000.- dans le Fonds Spécial créé pour prévenir les coups durs et par une dissolution partielle de la réserve pour la péréquation de CHF 1'767'000. Ainsi, l'exercice du compte général boucle avec un déficit de CHF 1'657'763.98 alors que le budget prévoyait un déficit de CHF 1'348'715.-. La péjoration est de CHF 309'048.98. L'inflation due au conflit en Ukraine a péjoré le résultat des financements spéciaux qui est plus mauvais que prévu, cela explique l'ampleur du déficit du compte global de CHF 2'598'507.77 budgété à CHF 1'597'610.-. Par ailleurs, nous sommes contraints d'accepter également des crédits supplémentaires qui sont des dépassés, donc des charges non prévues au budget, à hauteur de CHF 4'314'422.08. Certains de ces crédits ont été votés durant l'année 2022. Au vu de ces résultats heureusement complètement inhabituels, des mesures seront mises en place par le Conseil municipal sur proposition de la Commission des finances. Parmi elles, par exemple, la décision d'évaluer, lors d'une vacance, la nécessité de reconduire ou non l'engagement d'une collaboratrice ou d'un collaborateur et celle d'attirer de nouvelles et de nouveaux contribuables dans notre commune s'avèrent être des mesures nécessaires. D'autres options citées interrogent la fraction socialiste comme celle de l'éventuelle vente d'immeubles du patrimoine financier qui devrait, si c'était bien géré, rapporter plutôt que nous coûter. Nous lisons dans le rapport que des choix seront encore opérés après étude des investissements. Nous souhaitons connaître la liste complète des mesures prises par le Conseil municipal avant la séance du Conseil de ville traitant du budget. Un plan d'économies est attendu en septembre : dans notre groupe, une question reste en suspens : ces premières mesures suffiront-elles à renflouer les caisses ? Nous pensons qu'il est nécessaire d'abord de faire appel à un consultant externe pour analyser la situation et de dresser une liste des améliorations structurelles et organisationnelles à mettre en place. La

fraction socialiste accepte à l'unanimité les comptes 2022 en remerciant chaleureusement le responsable des finances et son équipe ainsi que la commission financière pour leur excellent travail. Cette année, la tâche a été spécialement lourde."

M. Etienne Geiser, PLR : "Merci à Mme Josika Iles, cheffe du Département de l'équipement, ainsi qu'à M. Mario Castiglioni, administrateur des finances, pour vos explications. La fraction PLR a pris connaissance des comptes 2022 avec un vif intérêt. Nous remercions le Conseil municipal d'avoir communiqué ce printemps à ce sujet avec l'aide du Département des finances. Au vu de la perte réelle du compte général de 5,4 mio, il est clair que la covid est passée par là. Les personnes morales ont pris de plein fouet cette crise et leurs résultats en sont fortement atteints. Cela dit, le résultat négatif de 309'048.98 du compte général présenté par rapport au budget avec un prélèvement sur le financement spécial relatif à l'impôt des personnes morales de 2 millions et la dissolution de la provision de la péréquation financière de 1'767'000.- permet d'amortir le choc et de conserver une quotité d'impôt inchangée. Est venu le moment pour nous toutes et tous d'agir de manière réfléchie car même si une commune ne se dirige pas comme une entreprise, son exploitation se gère à l'identique. Nous devons redresser la barre et garder la tête froide afin de retrouver l'équilibre budgétaire de nos comptes généraux et globaux car nos réserves ne sont pas là pour compenser un excédent de charges mais bel et bien pour investir dans l'avenir ainsi que préserver l'attractivité de notre belle ville dans le but de garder un avantage compétitif tant pour les personnes morales que physiques. La fraction PLR accepte les comptes 2022."

M. Christian Tharin président : "Est-ce que la parole est encore demandée ?"

M. Christian Tharin, président : "Cela ne semble pas être le cas, nous passons au vote."

M. Christian Tharin, président : "Je prie les conseillères et les conseillers de ville qui acceptent les comptes communaux 2022 bouclant sur un déficit de CHF 1'657'763.98 du compte général, et un déficit de CHF 2'598'507.77 du compte global, de se manifester par un lever de main."

Au vote, les comptes communaux 2022 bouclant sur un déficit de CHF 1'657'763.98 du compte général, et un déficit de CHF 2'598'507.77 du compte global, sont adoptés à l'unanimité.

M. Christian Tharin, président : "Je vous remercie. Comme annoncé lors de l'ouverture de notre séance, je libère notre administrateur des finances M. Mario Castiglioni, et je le remercie de sa présence."

...Applaudissements...

M. Mario Castiglioni, administrateur des finances : "Merci. Bonne soirée."

... Il est 20 h 41, M. Mario Castiglioni, administrateur des finances, quitte la séance...

6. Programme de législature 2023 – 2026 : prise de connaissance

M. Christian Tharin, président : "Etant donné que notre Conseil prend "seulement" connaissance du programme de législature 2023 – 2026, il n'y aura pas de vote pour ce point. J'ouvre donc la discussion."

M. Ludovic Huguenin-Elie, PLR : "La fraction PLR souhaite vous remercier pour votre dévouement et votre détermination en faveur de notre Cité et de ses citoyens. Nous sommes convaincus que les décisions prises par le Conseil municipal contribuent grandement à améliorer la qualité de vie de la communauté, et nous sommes reconnaissants des efforts que vous déployez pour faire de Saint-Imier un lieu de vie exceptionnel. Nous nous réjouissons de

collaborer avec vous pour atteindre les nombreux objectifs figurant dans le programme de cette législature, en veillant à ce que les décisions prises répondent aux besoins et aspirations de tous les citoyens de Saint-Imier. Encore une fois, la fraction PLR tient à vous remercier pour votre engagement envers notre Cité et l'épanouissement de celle-ci."

M. Claude Voisin, ARC : "Nous sommes très heureux de constater que le programme de législature prévoit la poursuite de la réalisation d'importants projets, comme ceux de l'Hôtel et des Abattoirs. Nous nous réjouissons de les voir aboutir. Nous avons cependant constaté que le programme de législature 2023-2026 ne dit rien de la réalisation du terrain de foot au Sud des Longines. Ce point a pourtant largement été évoqué pendant les dernières élections. Lors de notre séance inaugurale du 25 janvier 2023, M. le maire déclarait qu'il était le porteur de ce projet au sein du Conseil municipal et qu'il nous tiendrait informés de l'avancement de ce dossier. Nous souhaitons savoir pourquoi la réalisation de ce projet essentiel ne figure pas au programme du Conseil municipal pour ces quatre prochaines années. D'ailleurs, nous avons lu cette semaine dans la presse, qu'un projet pour le FC Erguël était à l'étude à Courtelary. Est-ce possible d'en savoir un peu plus ce soir ?"

M. Corentin Jeanneret, maire : "A la page 5 du Programme de législature 2023 – 2026, je cite : "En outre, de nombreux projets d'envergure sont étudiés, voire en cours de réalisation, sur le territoire communal. On peut penser notamment à la construction d'un terrain multisport au lieu-dit Les Planches, au développement d'un écoquartier Fin-des-Fourches ou encore au développement touristique à Mont-Soleil." Donc, le terrain fait bien partie du programme de législature. Des discussions ont lieu avec les différentes personnes concernées (Bourgeoisie, Les Longines, La FSG, le FC Erguël, la Municipalité). Il y a des droits de superficie qu'il faut aussi prendre en compte. Une rencontre a encore eu lieu la semaine passée avec tous ces partenaires. Le FC Erguël étudie un projet transitoire du côté de Courtelary, puisqu'en 2^{ème} ligue interrégionale, on ne peut pas rester dans cette situation, et il faut trouver une solution transitoire."

M. Michel Ruchonnet, PS : "Comme cela nous a été demandé par l'exécutif, nous avons pris connaissance du programme de législature 2023-2026 avec un vif intérêt. Certains y verront la liste du père Noël mais au moins les objectifs sont maintenant fixés pour les trois ans et demi prochains de cette législature. Si certains objectifs sont assez précis, il y en a d'autres qui sont plutôt génériques et nous aurons l'occasion d'y revenir. Certains objectifs répondent tout à fait à nos attentes mais certains autres nous interpellent. Par exemple, le développement de l'urbanisation dans le secteur de La Clef va entraîner une densification de l'habitat avec des bétonnages à outrance entraînant une perte des zones de détente, des zones agricoles, ainsi que des espaces réservés à la nature et au paysage. Si vous reprenez les directives fédérales et cantonales, vous verrez que l'on doit arrêter de s'étaler au lieu de se concentrer. Il faut amener de la nature en ville, il y va de notre bien-être et les générations futures nous remercieront. Cela paraîtra paradoxal pour certains mais même dans la situation financière actuelle, il faut investir et être ambitieux. En conclusion, nous attestons de notre prise de connaissance de ce programme de législature et c'est maintenant dans les commissions qu'il faut retrousser les manches. Nous nous permettons enfin une dernière remarque car, vu l'état de nos finances, il faudra établir des priorités et que nous n'analyserons les différentes mesures que si elles sont munies d'un budget qui nous paraît adéquat. Merci pour ce gros travail."

M. Christian Tharin, président : "Bien, la parole n'étant plus demandée, nous pouvons passer au point 7 de l'ordre du jour."

7. Crédit d'engagement de CHF 200'000.-, prévu au plan financier réaménagé, pour la rénovation de la station transformatrice de la rue de Tivoli - Décider du mode de financement : décision

Rapport du Conseil municipal :

Afin de continuer à moderniser notre réseau électrique et dans le but de sécuriser l'alimentation des stations sises à la Route de Villeret et aux Abattoirs, un montant de CHF 200'000.- figure au plan financier réaménagé pour 2023-2027. En effet, la station transformatrice se situant à la Rue Tivoli n'est plus aux normes et ne correspond dès lors plus aux exigences du réseau.

Les demandes d'autorisation sont encore pendantes mais il convient de pouvoir démarrer le projet rapidement, afin d'être opérationnel d'ici fin 2025. Un démarrage rapide permettra notamment de commander les matériaux nécessaires à la réalisation de ces travaux.

Compte tenu de ce qui précède et sur la base des préavis unanimes de la commission de l'équipement et de la commission des finances, le Conseil municipal vous recommande d'accepter le crédit d'engagement de CHF 200'000.-, prévu au plan financier, et de réaliser la dépense par autofinancement.

Ouverture de la discussion :

M. Christian Tharin, président : "Pour le traitement de ce point, j'ouvrirai tout d'abord la discussion avant de procéder au vote sur l'acceptation finale du crédit d'engagement. Naturellement toutes les propositions seront également traitées dès que celles-ci auront été déposées. Est-ce qu'il y a des oppositions à cette manière de faire ?"

...Il n'y a pas d'opposition à cette manière de faire...

...M. Christian Tharin, président, ouvre la discussion...

Mme Isabelle Gambetta, PS : "La fraction socialiste accepte le crédit d'engagement de CHF 200'000.- prévu au plan financier réaménagé pour la rénovation de la station transformatrice de la Rue de Tivoli et de réaliser la dépense par autofinancement."

M. Mathias Nikles, PLR : "Au vu de la situation énergétique actuel et la demande toujours plus forte, la fraction libérale-radical accepte le crédit d'engagement de CHF 200'000.-, prévu au plan financier réaménagé, pour la rénovation de la station transformatrice de la rue de Tivoli. Mode de financement : par autofinancement."

M. Ugo Boillat, ARC : "La fraction Alternative régionale et communale a découvert avec plaisir le projet du Service de l'équipement pour la rénovation de la station transformatrice de Tivoli. Le bâtiment niché dans le coin Sud-Est du terrain de Fin-des-Fourches n'est, comme nous l'apprend le rapport du service, plus aux normes et ne répond plus aux exigences. Heureusement, un projet de rénovation est désormais sur les rails. Notre hémicycle doit se prononcer ce soir sur la libération d'un crédit de CHF 200'000.- prévu au plan financier pour la rénovation desdites installations. Portail de la ligne moyenne tension Sud qui s'étend jusqu'à la station transformatrice du Pont, nous en réparons sous peu, la construction à l'Est de notre Cité est donc capitale pour garantir notre approvisionnement en électricité. La dépense est prévue au plan financier 2023-2027, acceptée par notre Conseil. ARC remercie le Service de l'équipement et se réjouit également de savoir qu'une demande de permis est déjà en cours auprès de l'inspectorat fédéral pour les installations à courant fort, ce qui prouve que le projet est prêt à être réalisé rapidement et que, ce que j'espère, en cas de libération du crédit ce soir, la station fraîchement rénovée devrait être opérationnelle d'ici 2025. De plus, il est plaisant et rassurant de constater qu'un plan de sécurité prévoit des câbles supplémentaires permettant ainsi de garantir le ravitaillement de tous les citoyens pendant les travaux, nécessitant évidemment une mise hors tension partielle de la station. La fraction ARC accepte à

l'unanimité la libération d'un crédit de CHF 200'000.- prévu au plan financier 2023-2027 pour financer la rénovation de la station transformatrice de Tivoli."

Au vote, le crédit d'engagement de CHF 200'000.-, prévu au plan financier réaménagé, pour la rénovation de la station transformatrice de la rue de Tivoli, financé par autofinancement, est accepté à l'unanimité.

8. Crédit d'engagement de CHF 200'000.-, prévu au plan financier réaménagé, pour la réalisation des travaux de mise sous terre de la ligne électrique MT de la ligne Sud entre la station SECH et celle du Pont – Décider du mode de financement : décision

Rapport du Conseil municipal :

Dans le but de continuer à moderniser notre réseau électrique, notamment en mettant sous terre les lignes électriques, un montant de CHF 200'000.- figure au plan financier réaménagé pour 2023-2027. Ce montant servira à la mise sous terre de la ligne électrique moyenne tension de la ligne Sud entre la station Syndicat des Eaux de Chasseral (SECH) et celle du Pont. La ligne aérienne actuelle dans ce secteur date des années 1960 et un renouvellement est donc nécessaire.

Ce projet, s'il est accepté, permettra de renforcer la puissance de la ligne Sud, qui constitue une des trois artères principales de notre localité. Ce renforcement permettra notamment d'augmenter la puissance électrique dans la zone industrielle de La Clef, continuant de la rendre attractive pour les entreprises déjà en place mais aussi dans l'optique d'y attirer des nouvelles entités.

Compte tenu de ce qui précède et sur la base des préavis unanimes de la commission de l'équipement et de la commission des finances, le Conseil municipal vous recommande d'accepter le crédit d'engagement de CHF 200'000.-, prévu au plan financier, et de réaliser la dépense par autofinancement.

Ouverture de la discussion :

M. Christian Tharin, président : "Pour le traitement de ce point, je le ferai de manière analogue au point 7. Est-ce qu'il y a des oppositions à cette manière de faire ?"

...Il n'y a pas d'objection à cette manière de faire...

...M. Christian Tharin, président, ouvre la discussion...

M. Ugo Boillat, ARC : "La fraction ARC a pris avec plaisir connaissance du projet de rénovation de la ligne moyenne tension Sud. En effet, cette artère électrique vitale pour notre Cité commence à se faire vieille. La ligne, pour la majeure partie aérienne, date des années 60, il est donc bienvenu et nécessaire de la rénover. Il nous est proposé ce soir d'accepter un crédit de CHF 200'000.- prévu au plan financier réaménagé accepté lors de notre dernière séance. Le projet en question prévoit d'enterrer la ligne actuellement encore accrochée à des poteaux entre la station transformatrice du Pont et celle du Syndicat des eaux de Chasseral sise au Nord-Ouest du Cimetière, permettant ainsi de sécuriser encore plus l'approvisionnement électrique de notre Ville, bonne nouvelle en ces temps d'insécurité énergétique. Nous ne pouvons que nous en réjouir, de plus, le but à terme est d'augmenter la puissance électrique pour la zone industrielle de La Clef, et permettre l'implantation de nouvelles entreprises sur nos terres d'énergies. Ainsi, la fraction ARC remercie le Service de l'équipement en se réjouissant de l'exécution prochaine des travaux et accepte à l'unanimité le crédit

d'engagement de CHF 200'000.- pour la rénovation de la ligne moyenne tension entre la station transformatrice du Syndicat des eaux de Chasseral et la station du Pont."

Mme Isabelle Gambetta, PS : "La fraction socialiste accepte le crédit d'engagement de CHF 200'000.-, prévu au plan financier réaménagé, pour la réalisation des travaux de mise sous terre de la ligne électrique MT de la ligne Sud et de réaliser la dépense par autofinancement."

M. Mathias Nikles, PLR : "La fraction libérale-radical accepte le crédit d'engagement de CHF 200'000.-, prévu au plan financier réaménagé, pour la réalisation des travaux de mise sous terre de la ligne électrique MT de la ligne Sud entre la station SECH et celle du Pont. Mode de financement : par autofinancement."

M. Christian Tharin, président : "Est-ce que quelqu'un souhaite encore la parole ?"

M. Christian Tharin, président : "Cela ne semble pas être le cas, nous pouvons passer au vote."

Au vote, le crédit d'engagement de CHF 200'000.-, prévu au plan financier réaménagé, pour la réalisation des travaux de mise sous terre de la ligne électrique MT de la ligne Sud entre la station SECH et celle du Pont, financé par autofinancement, est accepté à l'unanimité.

9. Renouvellement des contrats de prestations dans le cadre de la LEAC (Loi sur l'encouragement des activités culturelles) des trois institutions culturelles de Saint-Imier reconnues d'intérêt régional pour la période 2024 – 2027 :
 - a. Crédit d'engagement de CHF 540'800.- (soit CHF 135'200.- par an) pour la subvention annuelle au musée de Saint-Imier : décision
 - b. Crédit d'engagement de CHF 540'980.- (soit CHF 135'245.- par an) pour la subvention annuelle au CCL : décision
 - c. Crédit d'engagement de CHF 569'800.- (soit CHF 142'450.- par an) pour la subvention annuelle à la bibliothèque régionale de Saint-Imier : décision
 - d. Crédit d'engagement de CHF 91'340.- (soit CHF 22'835.- par an) pour le financement des institutions culturelles de portée régionale de la sous-région Bienne-Jura bernois : décision

Rapport du Conseil municipal :

Depuis 2013, la Loi sur l'encouragement aux activités culturelles (LEAC) régit l'encouragement des activités culturelles par le canton et les communes. Cette loi a pour but de créer des conditions favorables pour la culture. Dans ce cadre, les contrats LEAC permettent de financer les institutions culturelles reconnues d'importance régionale.

La Municipalité compte trois institutions culturelles d'importance régionale que sont le Musée, la Bibliothèque ainsi que le Centre de culture et loisirs (CCL). Ces trois institutions sont donc subventionnées selon une clef de répartition prévue par la LEAC, à savoir :

Pour le Musée et le CCL :

- a Le canton assume une part de 40 pour cent.
- b La commune-siège assume une part de 50 pour cent au maximum.
- c Les autres communes de la région assument une part de 10 pour cent au minimum.

Pour la Bibliothèque :

- a Le canton assume une part de 20 pour cent.
- b La commune-siège assume une part de 65 à 70 pour cent.
- c Les autres communes de la région assument une part de 10 à 15 pour cent.

Les contrats actuels couvrent la période allant de 2019 à 2023. Plusieurs démarches et séances ont eu lieu avec le canton (via le Conseil du Jura bernois et l'Office de la culture) ainsi qu'avec le Syndicat de culture Bienne-Seeland-Jura bernois dans le but de préparer les nouveaux contrats pour les années 2024 à 2027.

De nouvelles conditions cadres ont été intégrées dans tous les contrats de prestations 2024-2027 (non-discrimination et prise en compte de la diversité dans la politique du personnel, prise en compte des questions environnementales, mesures de prévention du harcèlement sexuel).

Vous trouverez ci-joint les contrats pour cette nouvelle période. Ces nouveaux contrats présentent quelques modifications par rapport à la dernière version actuellement en vigueur mais restent globalement dans la continuité des précédents.

- Le montant alloué à la Bibliothèque est augmenté de CHF 11'500.00. Cette augmentation permettra d'accroître le pensum et d'assumer des tâches administratives;
- En ce qui concerne le Musée, le montant alloué est augmenté de CHF 10'000.00 par an. Cette augmentation permettra d'accroître le pensum et d'assumer des tâches de conservation;
- Le montant dévolu au CCL est identique à celui des derniers contrats.

L'annexe 1 de chaque contrat contient la feuille de compte rendu propre à chaque institution. Cette feuille sera utilisée chaque année lors de l'entretien de reporting afin d'évaluer si les institutions remplissent les tâches qui leur sont attribuées par les contrats. En effet, une fois par année, une séance a lieu et réunit le conseiller municipal en charge de la culture, un représentant de l'institution culturelle ainsi qu'un membre du Syndicat de culture Bienne-Seeland-Jura bernois, sous l'égide du Conseil du Jura bernois.

En ce qui concerne le financement des institutions culturelles de portée régionale de la sous-région Bienne-Jura bernois, le montant de la contribution d'exploitation annuelle de la Municipalité est très légèrement supérieur de CHF 138.00 par rapport aux derniers contrats. Ce versement sert au subventionnement des autres institutions culturelles d'importance régionale du Jura bernois et de Bienne.

Sur préavis unanimes de la commission culturelle et de la commission des finances, le Conseil municipal vous recommande d'approuver les quatre crédits d'engagement pour les subventions annuelles au Musée, à la Bibliothèque et au CCL ainsi que le crédit d'engagement pour le financement des institutions culturelles de portée régionale de la sous-région Bienne-Jura bernois.

Ouverture de la discussion :

M. Christian Tharin, président : "Pour le traitement des points 9 à 9.d, je vous propose d'ouvrir la discussion de manière générale sous le point 9 avant de passer aux points 9.a à 9.d pour les votes successifs. Est-ce qu'il y a des oppositions à cette manière de faire ?"

...Il n'y a pas d'objection à cette manière de faire...

M. Christian Tharin, président : "Bien, je donne la parole."

M. Johan Wermeille, PLR : "La fraction PLR Saint-Imier exprime un vif intérêt envers les divers rapports concernant les contrats de prestations liés à la Loi sur les encouragements des activités culturelles. Nous sommes pleinement conscients que la culture est un élément vital pour notre société et nous nous engageons activement à la soutenir. Saint-Imier bénéficie d'une offre culturelle extrêmement riche, et variée. Une véritable chance pour notre population. Par conséquent, la fraction PLR Saint-Imier, à l'unanimité, soutient les différentes propositions de crédits d'engagement, à savoir les points a), b), c) et d). En conclusion, nous tenons à exprimer notre sincère gratitude envers toutes les personnes impliquées, y compris les bénévoles, qui œuvrent sans relâche pour assurer le bon fonctionnement de ces institutions et permettent ainsi aux Imériennes et Imériens ainsi que la population de la région de bénéficier d'une offre culturelle très intéressante."

M. Michel Ruchonnet, PS : "Nous sommes appelés ce soir pour le renouvellement des contrats de prestations dans le cadre de la Loi sur l'encouragement des activités culturelles pour la période 2024-2027. Trois contrats concernent des institutions culturelles basées à Saint-Imier et une est de portée plus régionale puisqu'elle concerne la sous-région Bienne-Jura bernois. Si l'on compare avec les précédents contrats, certains montrent une charge financière légèrement plus élevée mais finalement acceptable. Notre fraction estime que ce n'est pas dans la culture qu'il faut sabrer, tout en restant très vigilant sur les budgets. Ce n'est pas en renonçant à ce type de crédit d'engagement que nous remonterons les finances communales. Il est important de relever que ce n'est pas que la commune de Saint-Imier qui finance, car il y a aussi le canton et les autres communes de la région. Pour prendre notre décision nous avons bénéficié de documents très complets sur les quatre institutions. En conclusion, la fraction socialiste accepte les quatre crédits d'engagement à l'unanimité."

Mme Martine Bourquin, ARC : "La fraction ARC a pris connaissance du rapport du Conseil municipal ainsi que des contrats annexés. Par la Loi sur l'encouragement à la culture, le canton de Berne reconnaît l'importance de celle-ci en tant qu'ouvertures diverses au monde, sur soi et sur les autres. Elle permet également d'exprimer sa créativité, de se forger une identité. La culture donne l'occasion de se divertir, d'apprendre et de partager des émotions. Cela n'est pourtant qu'une infime partie de ses bienfaits. Nous avons la chance à Saint-Imier d'avoir trois institutions culturelles dignes d'intérêt régional, leurs offres sont attractives. Continuons de les soutenir, de les faire vivre. Pour ces raisons, la fraction ARC accepte les crédits d'engagement en faveur du Musée, de la Bibliothèque et du Centre de culture et de loisirs de Saint-Imier, ainsi que le crédit d'engagement pour le financement des institutions culturelles de portée régionale de la sous-région Bienne-Jura bernois. Elle profite également de remercier tous les acteurs culturels de notre commune."

M. Christian Tharin, président : "La parole n'étant plus demandée, nous allons pouvoir passer aux votes de manière individuelle."

- a. Crédit d'engagement de CHF 540'800.- (soit CHF 135'200.- par an) pour la subvention annuelle au musée de Saint-Imier : décision

Au vote, le crédit d'engagement de CHF 540'800.- (soit CHF 135'200.- par an) pour la subvention annuelle au musée de Saint-Imier est accepté à l'unanimité.

- b. Crédit d'engagement de CHF 540'980.- (soit CHF 135'245.- par an) pour la subvention annuelle au CCL : décision

Au vote, le crédit d'engagement de CHF 540'980.- (soit CHF 135'245.- par an) pour la subvention annuelle au CCL est accepté à l'unanimité.

- c. Crédit d'engagement de CHF 569'800.- (soit CHF 142'450.- par an) pour la subvention annuelle à la bibliothèque régionale de Saint-Imier : décision

Au vote, le crédit d'engagement de CHF 569'800.- (soit CHF 142'450.- par an) pour la subvention annuelle à la bibliothèque régionale de Saint-Imier est accepté à l'unanimité.

d. Crédit d'engagement de CHF 91'340.- (soit CHF 22'835.- par an) pour le financement des institutions culturelles de portée régionale de la sous-région Bienne-Jura bernois : décision

Au vote, le crédit d'engagement de CHF 91'340.- (soit CHF 22'835.- par an) pour le financement des institutions culturelles de portée régionale de la sous-région Bienne-Jura bernois est accepté à l'unanimité.

M. Christian Tharin, président : "Bien, nous passons au point 10 de l'ordre du jour."

10. Rapport intermédiaire de la Commission de gestion concernant la motion PLR "Actualisation et modification du règlement des commissions permanentes" du 25 janvier 2023 : décision

M. Christian Tharin, président : "La Commission de gestion nous fait déjà part de ses premières réflexions par l'intermédiaire de ce rapport intermédiaire et je la remercie pour cela. La Commission de gestion souhaite connaître l'avis de notre Conseil afin de continuer son travail de révision du règlement des commissions permanentes. Nous devons donc nous prononcer sur les recommandations énumérées pour la suite du travail selon le point 7 du rapport fourni dans la documentation. Pour le traitement de ce point, je vais procéder de la manière suivante :

- Je passerai en revue l'annexe 3 du présent rapport afin de laisser la possibilité de proposer des modifications à ce document.
- J'ouvrirai ensuite la discussion avant de procéder aux votes des quatre recommandations de manière quasiment séparée, un vote en bloc n'étant pas possible.
- Nous nous prononcerons sur le fait de vouloir un nouveau règlement soit selon l'annexe 1 ou selon les annexes 2 et 3, à savoir un type similaire au règlement actuel ou alors un règlement avec un cahier des charges pour chaque commission en annexe.
- Suivant la décision du premier vote et seulement en cas d'acceptation de la variante des annexes 2 et 3 pour le nouveau règlement, la validation du canevas du cahier des charges pour les commissions sera mise au vote. Ce vote ne sera en effet pas nécessaire en cas d'acceptation de la variante de l'annexe 1. Lors de ce vote nous validerons également la marche à suivre définie par la Commission de gestion, ainsi que de lui donner les compétences nécessaires, afin de procéder à une évaluation par une instance juridique externe. Je vous propose de voter ces deux demandes en bloc.
- Et enfin le dernier vote pour nous prononcer sur l'acceptation du rapport intermédiaire remis par la Commission de gestion.

Est-ce qu'il y a des oppositions à cette manière de faire ?"

...Il n'y a pas d'opposition à cette manière de faire...

Mme Morgane Bussian, ARC: "Nous demandons un suspension de séance."

...Il est 21 h 04, suspension de séance...

...Il est 21 h 12, reprise de séance...

M. Christian Tharin, président : "Bien, je vous propose de consulter l'annexe 3 du rapport fourni par la Commission de gestion. Est-ce que des remarques ou des demandes de modifications sont demandées ?"

...Il n'y a pas de remarque, ni de demande de modifications...

...M. Christian Tharin, président, ouvre la discussion...

M. James Souchon, PLR : "La Commission de gestion a été mandatée par le Conseil de ville pour revoir le règlement des commissions permanentes. Notre Conseil a souhaité le 23 mars dernier que l'ensemble du règlement mentionné soit revu dans son ensemble afin d'effectuer une révision nécessaire. Le rapport intermédiaire de la Commission de gestion ne porte pas sur le règlement en lui-même mais sur la manière dont la commission responsable de cette révision souhaite travailler. Cela est la raison pour laquelle le dernier paragraphe de la page 2 du rapport fait mention que les textes n'ont pas encore été retravaillés. En validant la procédure proposée, le travail à fournir par la Commission de gestion en sera grandement simplifié, et plus efficient. La Commission de gestion nous soumet également aujourd'hui la possibilité de choisir la structure de travail de ce nouveau règlement. Soit nous votons pour la proposition n° 1 et nous resterons avec un règlement gardant la même structure qu'actuellement ou alors nous choisissons d'innover en validant la proposition n° 2. La proposition n° 2 a l'avantage de permettre à chaque commission une implication et un engagement réel dans ce règlement tout en gagnant en flexibilité pour le futur en cas d'adaptation potentielle. En outre, cette proposition permettrait de clarifier de manière plus détaillée les tâches, devoirs et droits de chaque commission municipale. Enfin, il paraît clair pour la fraction PLR que la version finale du règlement devra être soumise d'abord à l'OACOT avant son approbation finale par notre autorité. La fraction PLR suit les recommandations de la Commission de gestion de choisir le type de règlement n° 2, de valider le canevas du cahier des charges pour chaque commission, de valider la marche à suivre définie par la Commission de gestion et de lui donner les compétences nécessaires afin de procéder à une évaluation juridique externe."

Mme Morgane Bussian, ARC : "La fraction Alternative régionale et communale a pris connaissance avec grand intérêt du rapport intermédiaire de la Commission de gestion. En mars dernier, nous avons demandé à ce que chaque Commission permanente puisse proposer les changements nécessaires au règlement, puisque ce sont elles qui en ont l'utilité au quotidien. Nous nous sommes ainsi réjouis de lire qu'elles auront leur mot à dire lors des prochaines étapes, qui nous sont proposées ce soir. Après discussions au sein de nos rangs, nous avons choisi le type 2 pour le nouveau règlement des commissions permanentes. Nous validons également le canevas de cahier des charges pour toutes les commissions. Cependant, nous tenons à bien préciser que nous approuvons le contenant et non le contenu, ayant relevé des petites erreurs ou incohérences. Nous validons aussi la marche à suivre définie et expliquée dans le rapport et, enfin, donnons les compétences à la Commission de gestion de procéder à une évaluation par une instance juridique externe, afin de s'assurer que le nouveau document soit en règle. Pour conclure, ARC tient encore à remercier les membres de la Commission de gestion pour le travail effectué jusqu'à présent et à venir."

M. Théo Brand, PS : "La fraction socialiste remercie la Commission de gestion pour son rapport intermédiaire et accepte la proposition de cette dernière quant au type de règlement qui doit régir nos commissions permanentes. Elle désire donc que la Commission de gestion travaille à l'élaboration de ce règlement en fonction du type 2. Elle valide le canevas du cahier des charges pour toutes les commissions. Elle valide la marche à suivre définie et expliquée dans le rapport présenté et elle donne la compétence à la Commission de gestion de procéder à une évaluation par une instance juridique externe."

M. Christian Tharin, président : "Bien, la parole n'étant plus demandée, nous allons passer aux votes."

M. Christian Tharin, président : "Le premier vote concerne le format type que nous souhaitons disposer pour le nouveau règlement des commissions permanentes. Pour ce vote étant donné que nous devons nous prononcer sur une des deux variantes proposées, chaque conseillère et conseiller de ville ne peut voter qu'une fois conformément à l'article 18 de notre règlement. La variante obtenant le plus de voix sera ainsi acceptée."

Je prie les conseillères et les conseillers de ville qui acceptent la première variante proposée, à savoir l'annexe 1 au rapport intermédiaire de la Commission de gestion de se manifester par un lever de main."

- Au vote, variante annexe 1 : aucune conseillère et aucun conseiller de ville ne se manifeste.

M. Christian Tharin, président : "Je prie les conseillères et les conseillers de ville qui acceptent la deuxième variante proposée, à savoir les annexes 2 et 3 au rapport intermédiaire de la Commission de gestion de se manifester par un lever de main."

- Au vote, variante annexes 2 et 3 : 27 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention.

M. Christian Tharin, président : "Avec 27 voix pour, le futur règlement des commissions permanentes sera rédigé selon les annexes 2 et 3 du rapport intermédiaire de la Commission de gestion"

M. Christian Tharin, président : "Nous pouvons passer à la validation du canevas du cahier des charges selon l'annexe 3 du rapport intermédiaire de la Commission de gestion, ainsi qu'à la validation de la marche à suivre définie par la Commission de gestion et de lui donner les compétences nécessaires afin de procéder à une évaluation par une instance juridique externe."

M. Christian Tharin, président : "Je prie les conseillères et les conseillers de ville qui acceptent la validation du canevas du cahier des charges, la validation de la marche à suivre définie par la Commission de gestion, ainsi et de lui donner les compétences nécessaires afin de procéder à une évaluation par une instance juridique externe de se manifester par un lever de main."

Le texte mis au vote, est accepté à l'unanimité.

M. Christian Tharin, président : "Et enfin le dernier vote concernant ce point. Les conseillères et les conseillers de ville qui acceptent le rapport intermédiaire de la Commission de gestion concernant la motion PLR "Actualisation et modification du règlement des commissions permanentes" du 25 janvier 2023, avec la décision de la variante : annexes 2 et 3, comme format du nouveau règlement des commissions permanentes sont priés de se manifester par un lever de main."

Le texte mis au vote, est accepté à l'unanimité.

M. Christian Tharin, président : "Bien, le Bureau du Conseil de ville va très rapidement transmettre nos décisions à la Commission de gestion, afin que celle-ci puisse continuer son travail."

11. Traitement de la motion "Des conteneurs semi-enterrés en remplacement des tournées de collecte des sacs poubelles et autres déchets ménagers" du 11.05.2023 (PS) : décision

Rapport du Conseil municipal :

"Dans son communiqué de presse du 29 mars 2023 le Conseil municipal imérien nous faisait part d'une recrudescence d'incivilités concernant le dépôt sauvage d'ordures ménagères. Ce problème déjà constaté dans plusieurs communes du Vallon ne touche pas que notre Municipalité et nous désirerions contribuer à la résolution de ce fléau par cette motion. En effet nous désirerions que le Département, et la Commission urbanisme et mobilité, créent un système de conteneurs semi-enterrés pour notre localité. Nous désirerions ainsi remplacer les usuelles tournées de collecte de sacs poubelles par ce système innovant qui a prouvé de nombreux atouts tant pour les collectivités que pour les citoyens. A ce sujet nous avons contacté M. Colin Douady détenteur d'un master en géoscience de l'environnement et en science environnementale. M. Colin Douady est responsable de projet au sein du bureau CSC Déchets SA, qui est un bureau de spécialistes en déchets, écotecnologie urbaine et écologie industrielle. Ce bureau travaille notamment en collaboration avec Vadec et connaît parfaitement les défis de la gestion des déchets de notre commune et de sa région. Il nous a éclairés sur les avantages de ce système dont voici une liste non-exhaustive :

- Les conteneurs sont accessibles en tout temps pour les utilisateurs.
- Les sacs ne sont plus stockés dans des caves et garages.
- L'hygiène publique et l'image de la ville sont améliorées.
- Une diminution du trafic et des dangers liés aux manœuvres des camions poubelles est constatée.
- Les coûts de ramassage sont réduits et par conséquent nous pourrions diminuer la taxe au sac.
- Ce gain pouvant aller de -20 % à -40 % par rapport à la collecte en porte-à-porte.
- La collecte de déchets pourrait être gérée par Vadec qui engloberait Saint-Imier dans sa collecte de déchets de notre région (Montagnes NE, Franches-Montagnes et Vallon de Saint-Imier) et ceci aurait également une incidence significative sur l'optimisation des tournées et du coût de celles-ci.
- Le stockage des sacs s'effectuant sous terre, les températures plus fraîches réduisent les bactéries et les odeurs.
- Les conteneurs sont une solution durable et évolutive en fonction de nos besoins.
- Le système de stockage vertical permet également le compactage naturel des déchets sous l'effet de leur propre poids.
- Les déchets sont conservés à l'abri du vent, des animaux et des insectes.
- Le système est économiquement et écologiquement avantageux par rapport à la collecte de déchets classique.
- La pénibilité et la dangerosité du travail des voyers sont diminuées.

Au vu des principaux avantages des conteneurs semi-enterrés, nous sommes convaincus que ce système est la solution idéale aux problèmes rencontrés à Saint-Imier. M. Colin Douady nous a également informés qu'un avant-projet pour l'implantation de conteneurs semi-enterrés dans notre commune avait déjà été financé et produit par Vadec à la fin de l'année 2012. Cet avant-projet datant de bientôt 11 ans, il doit nécessairement être réadapté à la situation

actuelle. Cependant il constituerait une base de travail solide pour relancer le projet. Nous espérons que le Conseil municipal et le Conseil de ville sauront donner une suite favorable à cette motion et accepteront de relancer ce projet."

(Théo Brand, PS, motion, 11.05.23)

Réponse du Conseil municipal

Le Conseil municipal remercie sincèrement M. Théo Brand de l'intérêt dont il témoigne à la problématique de la gestion des déchets à Saint-Imier. Pour l'essentiel, il partage l'argumentaire développé par le motionnaire mais il se permet toutefois, à ce stade, de considérer les chiffres et avantages annoncés avec la plus grande prudence.

Le Conseil municipal propose au Conseil de ville d'entrer en matière sur cette motion et de la déléguer à la Commission urbanisme et mobilité. Cette dernière produira, d'ici la fin de l'année 2023, un bref rapport circonstancié présentant les avantages et les inconvénients des différents systèmes de ramassage des ordures ménagères.

Ouverture de la discussion :

M. Christian Tharin, président : "Avant d'ouvrir la discussion, est-ce que la parole est demandée par le Conseil municipal pour transmettre encore des précisions sur ce point ?"

...M. Marco Pais Pereira, chef du Département urbanisme et mobilité,
relit la réponse du Conseil municipal ci-dessus...

...M. Christian Tharin, président, ouvre la discussion...

M. Théo Brand, PS : "La Fraction socialiste se réjouit du sort réservé par le Conseil municipal à sa motion pour des conteneurs semi-enterrés et accepte les propositions de celui-ci concernant l'exécution de cette motion. En outre elle reste à disposition des autres membres du Conseil de ville en cas de questions relatives à cette motion."

M. Laurent Egloff, ARC : "La fraction Alternative régionale et communale a pris connaissance avec attention de la réponse du Conseil municipal à la motion du parti socialiste sur les conteneurs semi-enterrés en remplacement des tournées de collecte des sacs poubelles et autres déchets ménagers. Nous souscrivons à la proposition du Conseil municipal d'entrer en matière sur cette motion et de la déléguer à la Commission urbanisme et mobilité et attendons avec impatience le rapport circonstancié de celle-ci d'ici à la fin de l'année."

M. Marcel Gilomen, PLR : "Notre groupe a pris connaissance avec attention de la motion : "Des conteneurs semi-enterrés en remplacement des tournées de collecte des sacs poubelles et autres déchets ménagers". Il est vrai que malheureusement nous voyons bien trop souvent des sacs poubelle éventrés dans les rues de notre belle Cité, ce qui engendre du travail supplémentaire pour nos collaborateurs, temps qui serait plus important de consacrer à d'autres tâches. A notre connaissance, les coûts d'investissement sont assez importants et les chiffres avancés par le motionnaire nous laissent dubitatif. Néanmoins le PLR Saint-Imier est aussi d'avis qu'il faut maintenant étudier sérieusement cette question. En période de chiffre rouge nous refusons toutefois de confier cette tâche à un bureau d'étude. Nous demandons donc que cette analyse soit réalisée à l'interne de la commune. Nos collaborateurs spécialisés appuyé par la commission de l'urbanisme pourront sans aucun doute effectuer ce travail. C'est donc avec cette condition que le PLR accepte à l'unanimité cette motion."

Au vote, le traitement de la motion "Des conteneurs semi-enterrés en remplacement des tournées de collecte des sacs poubelles et autres déchets ménagers" du 11.05.2023 (PS) est accepté à l'unanimité.

12. Traitement du postulat "Une place du Marché vivante" du 11.05.2023 (ARC) : décision

Rapport du Conseil municipal :

Le 11 mai 2023, la fraction Alternative régionale et communale a déposé un postulat intitulé "Une Place du Marché vivante".

Conformément à l'art. 13 du Règlement du Conseil de ville du 8 septembre 2022, il appartient au Conseil municipal de donner son avis lors de la prochaine séance et de proposer l'entrée en matière sur le postulat ou son refus, avec une courte argumentation, après quoi le Conseil de ville ouvre une discussion générale qui sera suivie d'une décision quant à l'acceptation ou au rejet du postulat.

Ce postulat s'inscrit parfaitement dans un des projets mis en avant par le Département économie et tourisme dans son programme de législation.

C'est une évidence déjà soulevée par ce même département. Notre village doit promouvoir des activités durant la période estivale tout en faisant collaborer les différents acteurs du village et alentours.

Des discussions sont déjà en cours avec le CIDE sur une possibilité d'organiser des marchés ouverts à tous les commerçants locaux de Saint-Imier.

Ce sera également une occasion pour les sociétés locales, pour l'Espace Jeunesse et pour différentes organisations du village de se mettre en avant. Des discussions doivent encore être planifiées avec les différents acteurs.

Compte tenu de ce qui précède, il est proposé au Conseil de ville l'acceptation du postulat.

Ouverture de la discussion :

M. Christian Tharin, président : "Avant d'ouvrir la discussion, est-ce que la parole est demandée par le Conseil municipal pour transmettre encore des précisions sur ce point ?"

...Mme Gisèle Tharin, cheffe du Département économie et tourisme,
relit la réponse du Conseil municipal ci-dessus...

Mme Jessica Froidevaux, ARC : "Lorsque nous avons déposé le postulat lors du dernier Conseil de ville, nous avons reçu de nombreux retours positifs de la population. "Une Place du Marché vivante", est une idée attendue par beaucoup et suscite un bel engouement. Nous sommes ravis de constater que le Conseil municipal approuve ce projet et qu'il est motivé à tout faire pour le mettre en œuvre. Nous nous réjouissons de voir cette place prendre vie. C'est avec plaisir et enthousiasme que notre fraction accepte l'entrée en matière de ce postulat."

M. David Sartore, PLR : "La faction PLR est en accord avec le postulat "Une place du Marché vivante", cependant il est pour nous primordial de relever que celui-ci n'apporte rien de plus que ce qui est déjà sur rails actuellement."

Mme Isabelle Gambetta, PS : "La fraction socialiste a pris connaissance du postulat "Une Place du Marché vivante" présenté par ARC. Elle soutient le projet de faire de cette place un lieu de rencontre convivial pour les habitantes et habitants. Elle souhaite que cette zone puisse accueillir des activités diversifiées en évitant de la condamner à un seul usage qui impliquerait un aménagement coûteux et rigide. C'est bien cette multifonctionnalité qui doit primer

garantissant ainsi souplesse et adaptabilité aux différents usagers. De plus, il ne faudra pas oublier de tenir compte de son accès pour les personnes à mobilité réduite. La fraction PS accepte donc ce postulat."

Au vote, le traitement du postulat "Une place du Marché vivante" du 11.05.2023 (ARC) est accepté à l'unanimité.

13. Traitement du postulat "Présentation des décomptes finaux des chantiers communaux" du 05.06.2023 (PS) : décision

Rapport du Conseil municipal :

En date du 4 juin 2023, le PS a déposé un postulat intitulé "Présentation des décomptes finaux des chantiers communaux". Ce postulat ayant été déposé plus de 16 jours avant la séance du Conseil de ville et conformément au Règlement dudit Conseil, le Conseil municipal doit y répondre lors de la séance du législatif du 22 juin 2023.

Un même postulat a été traité lors du Conseil de ville du 11 mai 2023. Le Conseil municipal avait proposé de ne pas entrer en matière et le postulat avait été retiré en début de séance. Les arguments évoqués par l'exécutif avaient notamment trait à la question de la décharge à donner à l'administration et à l'exécutif.

Le nouveau postulat est accompagné d'un avis de droit de deux assistants doctorants auprès de l'Université de Neuchâtel rattachés à la chaire de droit administratif général et spécial. Le Conseil municipal tient à relever deux éléments soulevés par cette expertise :

- D'une part, "la manière de procéder de la commune municipale de Saint-Imier depuis 2009 consistant à présenter les arrêtés de compte au sein des commissions concernées par le projet est conforme à la législation en vigueur, en particulier à l'art. 109 al. 2 et 3 OCo, respectivement à l'art. 44 al. 2 RO. (...) [P]uisque les arrêtés de compte font partie intégrante des comptes annuels de la Commune et que ces comptes sont présentés, discutés et adoptés lors des séances du Conseil de Ville, nous sommes d'avis que les exigences légales sont respectées."
- D'autre part, les auteurs relèvent qu'"en toutes hypothèses, il nous semble que l'idée de protéger la commune en tant que telle au moyen de la décharge n'est pas convaincante".

Le Conseil municipal constate que la manière actuelle est conforme au droit et que la proposition traitée lors de la dernière séance ne l'était pas. Toutefois, la nouvelle proposition déposée par la fraction socialiste, qui demande que les décomptes soient soumis systématiquement au législatif et fassent l'objet d'un point pour *prise de connaissance*, est conforme au droit supérieur et revient à la pratique antérieure à 2009.

Partant, il appartient au Conseil de ville de se déterminer sur la manière de s'organiser pour le traitement de ces décomptes. Rien ne s'oppose du point de vue légal et le Conseil municipal n'a dès lors pas de motifs à refuser l'entrée en matière. Il rappelle qu'il s'agit d'une question de pure organisation revenant à votre autorité. Il attire également l'attention du législatif sur le risque d'engorgement des séances du législatif qui pourrait résulter en faisant ajouter un point pour chaque décompte final. Enfin, le Conseil municipal, sur la base notamment de l'avis de droit précité, relève que ces décomptes ne pourront pas faire l'objet d'un vote ou d'une décharge, mais uniquement l'objet d'une prise de connaissance et de questions, ce qui est déjà le cas actuellement lors de l'adoption des comptes annuels.

Ouverture de la discussion :

M. Christian Tharin, président : "Avant d'ouvrir la discussion, est-ce que la parole est demandée par le Conseil municipal pour transmettre encore des précisions sur ce point ?"

...M. Corentin Jeanneret, maire, relit la réponse du Conseil municipal ci-dessus.
Il précise, à titre personnel, comme les conseillères et conseillers de ville ont pu le constater ce soir, des questions peuvent être posées et des réponses apportées...

M. Sébastien Ehl, PLR : "La fraction socialiste a proposé dans son postulat que les décomptes finaux des chantiers communaux soient présentés au Conseil de ville imérien. Nous tenons dans un premier temps à saluer cette démarche qui nous semble utile et qui nécessite plus de clarté qu'actuellement. En effet, nos concitoyennes et concitoyens, ainsi que le conseil de ville, méritent une information plus fréquente qu'annuellement. Toutefois, il n'est pas du ressort du Conseil de ville de se pencher en détails sur les décomptes finaux. Cette tâche appartient à chaque responsable de services. La charge de travail des membres de notre Conseil municipal est conséquente et nous ne désirons pas alourdir celle-ci au détriment de l'ambitieux programme que nous venons de découvrir. Avec les propositions ci-dessous, les représentants municipaux n'auront comme tâche que de donner les informations collectées. De cette manière, l'ordre du jour du Conseil de ville ne sera pas encombré comme par le passé. Pour se faire, nous proposons :

- Qu'une liste des chantiers en cours soit établie (cette dernière devrait déjà exister dans le cadre de la gestion des chantiers).
- Qu'il y figure pour chaque chantier :
 - le budget,
 - le montant général de l'adjudication,
 - l'état d'avancement du projet,
 - le montant global des dépenses au jour du Conseil de ville,
 - et la date prévue de fin de chantier.

Ce document devra être mis à jour pour chaque Conseil de ville et mis en ligne sur le site de la commune. Il appartiendra ensuite à chaque fraction d'interpeller, le cas échéant, le Bureau du Conseil de ville afin qu'il puisse faire vérifier la bonne tenue financière du ou des chantiers par la commission adéquate. Les points de vue des membres de la fraction PLR diffèrent, dès lors le vote sera partagé."

M. Théo Brand, PS : "La fraction socialiste remercie le Conseil municipal pour sa retenue quant au préavis à donner à ce postulat et reste à disposition des membres du Conseil de ville pour les éventuelles questions relatives à ce postulat."

M. Loan Tultak, ARC : "La fraction ARC a pris connaissance avec grand intérêt du postulat du parti socialiste sur la présentation des décomptes finaux des chantiers communaux. Nous sommes conscients de l'importance de la transparence entre l'organe exécutif et législatif. Cependant, le parti ARC estime que la manière de procéder de la commune de Saint-Imier depuis 2009 consistant à présenter les comptes annuels au Conseil de ville est suffisante. De plus, comme il s'agit d'une question purement organisationnelle, la fraction ARC estime qu'il n'est pas nécessaire d'engorger les séances du législatif avec simplement une prise de connaissance qui ne peut pas être soumise au vote et qui ne peut pas faire l'objet d'une décharge. Compte tenu de ce qui précède, ARC refuse le postulat du parti socialiste."

M. Michel Ruchonnet, PS, demande une suspension de séance

...Il est 21 h 33, suspension de séance...

...Il est 21 h 40, reprise de séance...

M. Christian Tharin, président : "Bien, reprenons la séance. Si je résume, en cas d'acceptation du postulat, la mission c'est de demander au Bureau du Conseil de ville la manière dont il veut mettre en pratique la demande du postulat. Au final, le Bureau du Conseil de ville devra fournir un rapport au Conseil de ville, et le Conseil de ville décidera si l'on reste comme actuellement, ou si une autre variante est acceptée. Est-ce bien juste ?"

M. Théo Brand, PS : "Oui."

M. Michel Ruchonnet, PS : "Tout à fait."

M. Corentin Jeanneret, maire : "J'aimerais tout de même attirer votre attention sur une phrase du postulat : "La fraction socialiste désire effectuer un changement de cette pratique en demandant que les décomptes finaux des chantiers communaux soient présentés en points individuels au Conseil de ville imérien." C'est ceci qui est demandé au Conseil de ville, et c'est ceci qui servira de base aux discussions, et réflexions, en cas d'acceptation du postulat. Il faut en être conscient."

Mme Paula Tanner, ARC : "Je ne comprends pas. On nous demande de remettre à l'ordre du jour des séances du Conseil de ville les arrêtés de comptes comme cela s'était fait par le passé. Ces décomptes de chantiers sont dans les comptes, comme on l'a vu ce soir. Alors, personnellement, cela me perturbe. Dans nos commissions permanentes, et nous allons même revoir le règlement des commissions permanentes, nous avons des représentants des fractions. Les décomptes sont discutés dans les commissions permanentes, cela veut dire qu'à n'importe quel moment on peut se renseigner, et avoir les informations sur l'état des crédits votés. Revenir en arrière, pour ajouter des points supplémentaires aux ordres du jour des séances du Conseil de ville, alors que l'on peut avoir les informations tout au long de l'année, par les commissaires, j'ai de la peine à comprendre."

M. Théo Brand, PS : "Pour recentrer un peu, ce qu'il faut se dire, c'est qu'on vote un crédit. Puis, ce crédit revient au Conseil de ville, afin que l'on sache comment il a été utilisé. L'avis de droit démontre que d'inclure ceci dans les comptes annuels suffit pour que nous puissions en prendre connaissance. Mais, ce que nous demandons, ce que la fraction socialiste souhaite, c'est que les personnes qui payent ces crédits puissent savoir comment le crédit a été utilisé."

Mme Paula Tanner, ARC : "C'est bien parce que c'est compliqué que l'on a des commissaires, qui peuvent nous renseigner sur ce type de choses, autant de fois que l'on souhaite, tout au cours de l'année."

M. Ugo Boillat, ARC : "Je ne comprends pas pourquoi l'on veut alourdir nos ordres du jour. Nous pouvons toujours poser des questions tout au long de l'année, et même, comme ce soir, lors de l'adoption des comptes. Sauf erreur, ces décomptes figuraient dans les ordres du jour des séances du Conseil de ville jusqu'en 2009. Il a été demandé à retirer ces points, car cela alourdissait les séances. On ne va pas parler de quelle fraction avait fait cette demande, mais pourquoi revenir là-dessus maintenant ?"

M. Sébastien Ehl, PLR : "Peut-être que ma communication n'a pas été assez clair. Ce qui est demandé par notre fraction, c'est d'avoir une liste avec l'ensemble des chantiers, avec les délais et les crédits qui ont été adjugés. En aucun cas, il a été demandé à ce que les

décomptes finaux nous soient soumis comme avant 2009. L'idée c'est d'avoir une vue globale pour plus de clarté."

M. Théo Brand, PS : "La vraie question que chaque conseiller de ville devrait se poser ce soir, c'est : Est-ce que je suis capable, parmi ces plus de 280 pages, de ressortir les crédits et les comprendre. Comprendre les chiffres, et savoir pourquoi il a eu un dépassement, qu'est-ce qui n'a pas joué, est-ce que le crédit a été suffisant ? Ai-je la capacité de sortir ces informations des comptes ?"

M. Christian Tharin, président : "Bien, nous allons passer au vote."

M. Christian Tharin, président : "Au vote, nous avons 11 voix pour. 11 voix contre. Il y a 5 abstentions."

M. Christian Tharin, président : "Le règlement stipule que c'est au président qu'incombe la tâche de décider. Ma voix sera : pour."

Au vote, le traitement du postulat "Présentation des décomptes finaux des chantiers communaux" du 05.06.2023 (PS) remporte 12 voix, et est par conséquent accepté.

14. Motions, postulats et interpellations

- a. Motions
- b. Postulats
- c. Interpellations

a. Motions

M. Christian Tharin, président : "Je n'ai pas reçu de motion, nous pouvons passer au postulat."

M. Christian Tharin, président : "Pardon, je n'avais pas vu que M. Hervé Shimuna, ARC, avait une motion et demandait la parole."

M. Hervé Shimuna, ARC : "Motion intitulée : Etat de situation de la problématique du harcèlement scolaire à Saint-Imier. La fraction ARC s'inquiète de l'ampleur que prend la problématique du harcèlement scolaire dans notre société. Au-delà des drames malheureusement de plus en plus réguliers en Suisse, diverses enquêtes (notamment PISA en 2019) attestent d'une aggravation de ce phénomène dans les cours d'école. Le harcèlement scolaire englobe des brimades et attaques infligées par un ou plusieurs individus sur un autre enfant souvent seul comme des moqueries, insultes, humiliations, rumeurs, chantages, contraintes, menaces, rejet ou isolement. Il est insidieux car il ne laisse souvent pas de traces visibles à la différence de la violence physique où l'enfant est marqué de coups. Le harcèlement scolaire est un problème de société grave qu'il ne faut en aucun cas banaliser. Même si nous comprenons très bien que la dynamique du harcèlement scolaire est complexe, la fraction demande au Conseil municipal à ce que cette thématique puisse littéralement disparaître de nos écoles pour le bien des enfants de Saint-Imier. Nous devons être ambitieux sur ce sujet. Afin de rendre visible l'état de situation à Saint-Imier, la fraction souhaiterait connaître :

- La situation actuelle à Saint-Imier tant à l'Ecole primaire que secondaire ?
- Quels moyens sont utilisés pour contrer le harcèlement scolaire ?
- Quels outils sont mis à disposition du corps enseignant et des parents pour les aider à identifier le harcèlement scolaire ou/et traiter cette problématique au quotidien ?

- Comment les parents des victimes et des harceleurs sont accompagnés ?

De plus, conscient que la thématique est transversale à plusieurs entités comme les directions scolaires, le corps enseignant, les travailleurs sociaux, la Police cantonale et les autorités cantonales, le risque est que personne ne coordonne activement et de manière efficiente les actions à mener. De ce fait, nous désirons qu'une réelle politique de lutte contre le harcèlement scolaire soit mise en place dans notre Cité et que Saint-Imier se place peut-être comme pionnière mais dans tous les cas comme exemplaire sur ce sujet. Cette motion doit être utile à l'exécutif pour solliciter des moyens financiers supplémentaires au canton d'une part mais également l'intervention de la Police cantonale à chaque fois que cela s'avère nécessaire, selon la politique de lutte contre le harcèlement scolaire retenue. Nous espérons vraiment que le Conseil municipal et le Conseil de ville donneront suite à notre motion."

M. Samuel da Silva, chef du Département éducation et culture : "Je remercie M. Hervé Shimuna, ARC, pour le dépôt de cette motion. Conformément à l'art. 12, al. 4, sur le traitement des motions du règlement du Conseil de ville en vigueur, le Conseil municipal devra donner son avis sur l'entrée en matière lors de la prochaine séance du Conseil de ville."

M. Christian Tharin, président : "Bien, cette fois-ci passons aux postulats."

b. Postulats

M. Christian Tharin, président : "Il ne semble pas y avoir de postulats, nous passons aux interpellations."

c. Interpellations

Christian Tharin, président : "En préambule, je me permets ici d'apporter un élément important quant au traitement des interpellations en suspens. Comme mentionné dans mes communications, la liste des interventions parlementaires a été modernisée et des délais de traitement seront désormais clairement définis. Du coup, dorénavant la parole ne sera plus laissée librement aux membres du Conseil municipal pour les réponses attendues aux interpellations selon leur bon vouloir. Les interpellations dont une réponse doit être apportée seront énumérées les unes après les autres en laissant le Conseil municipal y répondre, cela conformément aux délais fixés dans notre règlement. En consultant la nouvelle liste des interventions parlementaires, nous devrions recevoir ce soir 11 réponses de la part du Conseil municipal. Commençons par la plus ancienne. Je vais les citer au fur et à mesure."

1) **Service hivernal, interpellation, PLR, 05.02.2015, 08.12.2016, 11.05.2023**

M. Corentin Jeanneret, maire : "En guise de préambule, nous nous permettons de revenir à la réponse donnée par Patrick Tanner devant le Conseil de ville en date du 8 décembre 2016, à savoir la mise en fourrière de voitures nécessite un équipement spécifique ou la mise en place d'un partenariat avec un garagiste équipé d'un véhicule permettant d'effectuer cette opération. De plus, les automobiles séquestrées doivent l'être selon des conditions d'entreposage définies et permettant naturellement d'éviter que leurs propriétaires puissent les récupérer sans autres formalités. En outre, si la réglementation de la Police municipale à ses articles 23 et 24 nous permet de procéder à une telle opération, une base juridique spécifique à la fourrière devrait être élaborée afin de définir les conditions de déplacement, d'entreposage et de tarification. La base légale nécessaire n'a pas été élaborée car il s'est avéré, en cours de réflexion sur la

mise en fourrière, que les éléments à mettre en place pour quelques véhicules par hiver n'avaient pas de commune mesure avec les efforts à déployer et les coûts à consentir. En effet, avant de prévoir l'évacuation d'un véhicule, il faut déjà tenter de le faire déplacer par d'autres moyens, c'est-à-dire en contactant son propriétaire ce qui n'est pas chose aisée compte tenu que la Police administrative n'a pas un accès direct à la base de données des détenteurs de véhicules. Ensuite, il convient de faire un constat photos détaillés de l'état du véhicule pour s'assurer qu'aucun dégât ne pourra être imputé à la commune. Le véhicule doit ensuite être déplacé vers un lieu clôturé afin d'éviter que son propriétaire le récupère sans s'être acquitté des frais administratifs et de l'amende ou que d'autres personnes viennent causer des déprédations. Nous ne disposons à ce jour d'aucun terrain qui puisse être utilisé à cet effet. Ensuite, un constat de sortie doit être fait afin de vérifier que l'état du véhicule au moment de son enlèvement corresponde avec l'état du véhicule au moment où il est restitué à son détenteur. Il est en outre possible que son détenteur ne le réclame jamais et il conviendrait alors à la commune de le faire éliminer. Le travail administratif et le travail de terrain tout comme les moyens financiers à y consacrer nous laissent à penser qu'il serait déraisonnable d'envisager la création d'une fourrière et qu'il serait préférable de consacrer les moyens humains et financiers à disposition pour se concentrer sur des problématiques autrement plus prégnantes. A noter que pour les situations les plus extrêmes, mandater un garagiste pour l'enlèvement d'un véhicule demeure possible à tout moment."

2) Bornes de recharge pour voitures électriques, interpellation, PLR, 02.09.2021, 11.05.2023

Mme Josika Iles, cheffe du Département de l'équipement : "Un sixième point de recharge public pour véhicule électrique a été mis en service à Saint-Imier à l'Est de la Place du 16 mars. La borne installée en juin 2023 est la première borne alimentée en courant continu installée à Saint-Imier. Elle complète le réseau de recharge public imérien qui a fourni plus de 23'217 kWh d'origine photovoltaïque en 2022. D'autres points de recharge publics sont en cours d'étude à proximité de l'Hôtel Hôtâ, de l'Hôpital, et dans d'autres secteurs de la localité. Il convient toutefois de souligner le fait que ce type d'équipement nécessite des puissances d'alimentation électriques conséquentes et souvent des renforcements du réseau. Cela induit généralement des investissements coûteux. L'augmentation du nombre de points de recharge publics va se poursuivre à l'avenir à Saint-Imier ceci d'autant plus au vu des résultats des votations fédérales du week-end passé."

3) Réhabilitation du Sentier Nature, interpellation, PLR, 02.09.2021

Mme Gisèle Tharin, cheffe du Département économie et tourisme : "Cette interpellation déposée par la fraction PLR le 2 septembre 2021 est restée sans réponse à ce jour. Selon la demande du Conseil de ville lors de sa dernière séance, une réponse partielle vous est fournie ce soir. Ce sentier aménagé en 1984 lors des festivités de notre 1100^{ème} anniversaire avait pour but de réserver un espace à la protection de la nature et à la connaissance de l'environnement. Certains d'entre nous ont connu ce sentier dans le cadre scolaire et nous a permis d'apprendre à connaître les différentes variétés d'arbres et de fleurs qui se trouvaient dans notre région. Aucun entretien de ce sentier n'a été fait depuis de nombreuses années et après avoir effectué le tracé le 2 juin dernier avec la participation de Pro Natura, le constat est sans appel. Il ne reste rien de la signalisation du Sentier Nature et il est impossible de "juste" le réhabiliter. La végétation a pris le dessus et les différents postes énumérés dans la brochure ne correspondent plus au paysage. Ce parcours est agréable et peut être pratiqué facilement, il mérite une attention particulière car il y a tout du long de son tracé une grande diversité d'arbres et de fleurs qui peuvent apporter de belles connaissances aux jeunes et moins jeunes. Une très grande réflexion doit être portée sur un nouveau projet qui devra prévoir la modification de la végétation, la mise en place de nouvelles essences ainsi que sur une

éventuelle modification du tracé. Des rencontres devront être organisées avec les différents partenaires pouvant apporter leur aide dans le développement de ce projet. Si un tel projet se concrétise, il est primordial de tenir compte de la participation active des écoles et de la population imérienne. Il va sans dire que nous pourrions également compter sur la collaboration de Pro Saint-Imier pour l'entretien. Il convient de préciser que la réhabilitation du sentier botanique avec adaptations des informations, du matériel et réalisation de quelques mesures le long du parcours avoisinerait approximativement le montant de CHF 50'000.-. Toutefois, le redimensionnement voire la redéfinition du projet avec la participation proactive des écoles et de la population réduirait sans doute le coût. L'encadrement et la dynamique de ces 2 variantes sont sensiblement différents. Ce dossier fait partie des nombreux projets en cours du Département économie et tourisme et est suivi de près. Il s'inscrit également dans le projet de législature. Je ne manquerai pas de vous donner un complément sur l'avancée de ce dossier lors d'un prochain Conseil de ville."

4) Quelle participation à Saint-Imier au projet de cyber-parlement en cours de réalisation au ceff INDUSTRIE, interpellation, PS, 08.09.2022, 11.05.2023

M. Hugo Figueiredo, chef du Département action sociale : "En réponse à la petite question déposée par le parti socialiste en date du 8 septembre 2022, transformée en interpellation lors du Conseil de ville du 11 mai 2023, je vous apporte les informations suivantes, en complément de celles données par les personnes m'ayant précédé à la tête du Département de l'action sociale. Lors de la législature 2015-2018, le délégué interjurassien à la jeunesse s'est approché du Conseil municipal par sa cheffe du Département de l'action sociale, Mme Mélanie Zwahlen-Erard pour présenter la création, en collaboration avec le ceff INDUSTRIE, d'un outil permettant la tenue de rencontres virtuelles qui aurait comme aboutissement, la mise sur pied d'un cyber-parlement. La question a été étudiée par nos services et de nombreuses questions sont apparues, notamment sur les limites de la "virtualité" pour le débat d'idées et sur le sens de privilégier le "virtuel" alors que les réunions "physiques" entre personnes sont, et plus particulièrement pour les plus jeunes, un objectif à poursuivre dans le cadre d'une animation socioculturelle au sens large. De plus, le projet prenait du temps à se mettre en place. Malgré une phase test proposée après plusieurs années de développement, l'évaluation du projet qui a été faite alors par le Département de l'action sociale a conclu que cet outil ne répondait pas aux besoins de Saint-Imier, en dehors d'une éventuelle application dans les écoles. Ainsi, lors de la législature suivante, soit celle de 2019-2023, un mandat est donné au Département de l'action sociale pour développer un véritable Parlement des jeunes et ce projet a figuré en bonne place dans le programme de législature et a été mis sur pied par Mme Paula Tanner. La Municipalité de Saint-Imier a dès lors informé les initiateurs du projet, ainsi que la commune de Tramelan, le ceff INDUSTRIE et la déléguée à la jeunesse, que les buts poursuivis avaient évolué et que la mise en place d'un Parlement des jeunes en présentiel était privilégiée. Ceci a mis fin à notre intérêt et à notre collaboration au projet de cyber-parlement. Toujours en 2019, lors d'une séance avec les acteurs évoqués ci-dessus, l'option prise par Saint-Imier relativement à ce thème a été confirmée par le biais d'une prise de parole du chef de l'action sociale. Finalement, le 21 février 2023, répondant à une demande par mail de Madame Kim Seiler, secrétaire générale du CJB, le Département de l'action sociale a une nouvelle fois informé cette instance que Saint-Imier a pris un chemin différent en privilégiant la mise en place d'un Parlement des jeunes "traditionnel" favorisant les échanges réels. Pour terminer, l'adage dit que l'on est toujours plus intelligents après, mais dans le cas présent, on a été plus intelligents avant et je souligne la clairvoyance des précédentes décisions. En effet, au sortir de la période de pandémie, nous savons, si toutefois nous en avons douté, que le lien réel, le contact, l'échange réel entre personnes, quels qu'ils soient, sont une composante essentielle et fondamentale de la vie, notamment de nos jeunes. Soyons satisfaits que ceux-ci puissent débattre régulièrement au sein du Parlement des jeunes, d'ailleurs présents ce soir à l'étage

inférieur pour leur séance plénière, devenu entretemps une belle et dynamique réalité pour Saint-Imier."

Mme Elisabeth Beck, PS : "Merci. Je vais déposer juste après une nouvelle interpellation sur la même thématique."

5) Déchetterie – Coin "troc", interpellation, ARC, 23.03.2023

M. Marco Pais Pereira, chef du Département urbanisme et mobilité : "J'amène le complément suivant à ma réponse du 12 mai 2023 à l'interpellation de Mme Morgane Bussian, ARC, du 23 mars 2023, concernant la question du "troc", respectivement d'une ressourcerie dans la déchetterie intercommunale. Comme mentionné dans ma réponse du 12 mai 2023, cet espace ne peut pas être géré par l'exploitant de la déchetterie pour des raisons légales qui ne l'autorisent pas, liées à la sécurité des objets repris et liées à l'impossibilité pour une déchetterie de réaliser des transactions (y compris financières). Des contacts ont donc bien été pris par le service de l'urbanisme et de la mobilité pour savoir si des associations ou fondations sont intéressées à s'installer à Saint-Imier pour réaliser cette tâche et c'est le cas. Sous réserve que la déchetterie intercommunale se crée, un espace "ressourcerie" pourra bien être disponible pour la population. Avec ce complément, le Département pense avoir répondu à l'interpellation mais se tient bien évidemment à disposition pour d'autres précisions."

6) Pistes cyclables et itinéraires piétons, interpellation, PS, 11.05.2023

M. Marco Pais Pereira, chef du Département urbanisme et mobilité : "Comme mentionné lors du précédent Conseil de ville, la création de pistes cyclables mais aussi de voies piétonnes fait partie de notre programme de législature et les aménagements destinés à la mobilité douce y tiennent une place importante. L'étude Christe et Gyax a confirmé l'hégémonie de la voiture sur tous les autres modes de transports à Saint-Imier. A l'exception des itinéraires balisés suisse mobile et de quelques hectomètres de chaussées à voie centrale banalisée, il n'existe aucun aménagement particulier destiné à la petite reine à Saint-Imier. Pour garantir la sécurité des cyclistes, la généralisation des zones 30 km/h serait un premier pas et des aménagements particuliers doivent être étudiés au gré des opportunités et des conditions du lieu. De même, si l'essentiel des rues de la Cité est pourvu de trottoirs, aucun itinéraire attractif particulier n'est proposé pour relier les lieux clés de la Ville. C'est la raison pour laquelle nous pensons à la création d'une liaison piétonne gare – jardin public – Place du Marché, ainsi que la création d'une liaison piétonne gare – Place du 16 Mars – Ecole primaire – Ecole secondaire. En tant que modes de déplacement doux par excellence, la marche et le vélo constituent les piliers d'une politique de mobilité durable et Saint-Imier doit se donner les moyens de favoriser la mobilité douce. Toutes les démarches seront réalisées avec le Canton afin de pouvoir bénéficier d'éventuelles subventions."

7) Fusions de communes, interpellation, ARC, 11.05.2023

M. Corentin Jeanneret, maire : "Pour donner suite à l'interpellation déposée par la fraction ARC lors de la dernière séance au sujet des fusions, le Conseil municipal prend position comme suit : Premièrement, il était question de connaître l'avis du Conseil municipal suite à cette annonce. Le Conseil municipal a pris connaissance avec intérêt de la communication du canton de Berne et de la volonté du Conseil-exécutif de mieux cibler l'encouragement des fusions de communes. Les documents en consultation sont accompagnés d'un Rapport sur les Périmètres propices à l'encouragement des fusions de communes Vision stratégique de l'avenir du découpage géopolitique du canton de Berne. Dans ce rapport, on peut notamment lire que, "la plupart des communes trouvent peu propice de se prononcer maintenant sur un nouveau découpage du Jura bernois. Le dernier projet de fusion abandonné date d'à peine plus d'une année (projet Erguël).

La question des fusions n'est momentanément plus d'actualité, mais certaines communes proposent de se repencher sur la question dans un horizon temporel de 10 à 15 ans". Dès lors, le Conseil municipal, sur la base de ce qui précède et compte tenu des résultats clairs exprimés par le peuple, n'a pas entrepris pour l'heure de nouvelles démarches en vue d'une fusion qui concernerait Saint-Imier. Au sujet de la consultation, le Conseil municipal, dans sa séance du 21 mars 2023, a décidé de ne pas prendre part à la procédure de consultation, compte tenu de ce qui précède. Il y a lieu de relever que notre exécutif est très fréquemment sollicité par des procédures de consultation et ne peut pas donner suite à toutes les demandes. Le rapport accompagnant le projet étant clair notamment au sujet des fusions dans le Jura bernois, le Conseil municipal n'a pas jugé utile de prendre part à la procédure de consultation. Toutefois, une prise de position régionale a été déposée par l'Association de communes Jura bernois. Bienne. Les mesures d'économies vous seront présentées au mois de septembre. Le Conseil municipal a fait le choix de mesures au niveau local pour l'heure. Toutefois, il est clair que les collaborations avec les communes voisines font également partie des mesures retenues. On peut notamment citer deux mesures, soit développer des collaborations intercommunales pour répartir les charges ainsi que la fusion de certains services avec les communes du vallon. De plus amples informations vous seront présentées lors du Conseil de ville de septembre."

8) Nouvel horaire CFF 2024, interpellation, ARC, 11.05.2023

M. Corentin Jeanneret, maire : "Lors du dernier Conseil de ville, la fraction ARC avait interpellé l'exécutif au sujet des nouveaux horaires CFF annoncés en date du 5 mai 2023. Le 8 mai 2023, j'ai été sollicité comme membre du bureau du RVAJ pour savoir si cette entité devait s'associer à l'Alliance des villes et manifester notre mécontentement suite à l'annonce des horaires. A titre personnel et en tant que membre du bureau, j'ai validé cette démarche. En date du 12 mai 2023, le bureau du RVAJ a tenu sa séance ordinaire et a notamment traité de la question des nouveaux horaires CFF. Lors de cette séance, il a été décidé d'envoyer aux CFF, ainsi qu'à l'OFT, un courrier afin de relever la péjoration de la situation pour les usagers de la ligne Pied du Jura. Il a de plus été demandé qu'une séance soit mise sur pied. Lors de sa séance du 16 mai 2023, le Conseil municipal a décidé de s'associer à cette démarche et de co-signer ce courrier. Ceci a fait l'objet d'un communiqué de la Chancellerie municipale en date du 24 mai 2023. Une séance avec la direction générale des CFF, l'Office fédéral des transports, la Conférence des transports de la Suisse occidentale (CTSO), ainsi que des représentants des villes, a eu lieu en date du 15 juin 2023. Je n'ai pas encore eu de retour à ce sujet. En conclusion, vous l'aurez compris, le Conseil municipal déplore la décision des Chemins de fer fédéraux et s'associe pleinement aux démarches entreprises au niveau romand et suisse-alémanique afin de trouver une solution plus optimale pour les usagers de la ligne du Pied du Jura, soit notamment depuis la gare de Bienne. Finalement, en ce qui concerne le matériel roulant sur la ligne La Chaux-de-Fonds-Bienne, la Municipalité s'est associée à d'autres communes au sein de Centre Jura pour demander une entrevue aux CFF qui a eu lieu le 16 juin dernier. Lors de cette séance, plusieurs points ont été évoqués, notamment la police ferroviaire, le matériel roulant, la propreté des installations et le sentiment d'insécurité sur cette ligne. Les communes ont pu poser leurs questions et la discussion a permis d'obtenir des informations et des premiers éléments de réponse."

9) Projet Migros, interpellation, PS, 11.05.2023

M. Corentin Jeanneret, maire : "Lors du dernier Conseil de ville, la fraction socialiste avait interpellé l'exécutif au sujet de l'avancée des projets Migros et Abattoirs. Les éléments en ma possession sont les suivants. Pour le projet de nouvelle Migros, le Conseil municipal a reçu un courrier daté du 21 novembre 2022 dans lequel la Société coopérative Migros Neuchâtel-Fribourg se réjouit de l'entrée en force du permis de

construire, après une longue procédure, les premiers échanges remontant à 2013. La Société coopérative Migros Neuchâtel-Fribourg a également informé l'exécutif dans ce courrier qu'elle allait chercher un investisseur pour porter ce projet et de ne pas être le maître d'ouvrage. Suite à votre interpellation, nous avons relancé par courrier la Société coopérative Migros Neuchâtel-Fribourg afin de connaître l'avancée de leur recherche d'investisseurs. Je ne manquerai pas vous tenir informés dès que nous aurons reçu une réponse. En ce qui concerne le projet Abattoirs, de nombreuses séances ont eu lieu depuis le début de l'année. Vous avez vu également dans le Rapport du Conseil municipal sur la marche générale et les résultats de l'administration municipale pendant l'exercice 2022 tout ce qui a été entrepris en 2022. En mai dernier, le conseil d'administration a transmis des propositions fermes pour les baux en ce qui concerne les loyers. Nous attendons le retour de l'ensemble de nos partenaires. L'objectif fixé d'entente avec les partenaires est d'avoir une vision claire de la suite du projet avant les vacances d'été. Comme pour le projet précédent, je ne manquerai pas de vous tenir informés dès que des éléments supplémentaires seront connus."

M. Michel Ruchonnet, PS : "Tout à fait satisfait."

10) Règlement des Bâtiments Jacques-David, interpellation, PLR, 11.05.2023

M. Olivier Zimmermann, chef du Département bâtiments et infrastructures sportives : "Je vais revenir sur cette question, mais je peux déjà vous apporter des éléments. Le règlement voté en 2006 par votre Conseil est inapplicable pour une question de protection des données. Ceci n'a pas empêché le service de louer des appartements, le dernier en date début mai 2023. Pour information, concernant les derniers logements loués, nous avons appliqué les loyers suivants :

CHF 650.-, pour un 2 pièces au sous-sol;

CHF 750.- pour un 3 pièces.

Il s'agit donc de montants corrects en lien avec l'état des immeubles et le marché actuel. Pour ce qui est de retrouver l'équilibre structurel et financier des immeubles du PF, le service travaille sur la question. Les dossiers seront déposés dans les délais comme requis par l'exécutif communal et seront présentés par la suite aux différents organes compétents."

11) Panneau d'entrée de ville, interpellation, ARC, 11.05.2023

Mme Gisèle Tharin, cheffe du Département économie et tourisme : "Réponse à l'interpellation déposée par la fraction ARC en date du 11 mai dernier, j'ai le plaisir de vous apporter les informations suivantes au nom du Département économie et tourisme : La Commission économie et tourisme s'est penchée sur la faisabilité d'étudier un nouveau projet de panneaux pour les différentes entrées de Saint-Imier. Ces panneaux sont régis par une directive de l'Office des Ponts et Chaussées du Canton de Berne et doivent correspondre aux normes en vigueur. La couleur de ces panneaux ainsi que le style de l'écriture ne peuvent pas être choisis. Il s'agira donc à nouveau de panneaux bruns et d'une écriture "Times New Roman". Des informations ont été prises auprès d'un fournisseur pour la confection des panneaux et auprès d'un graphiste pour les dynamiser, il ressort que le coût de ces 2 opérations se monte à environ CHF 10'000.-, sans tenir compte de la pose et l'élimination des panneaux existants. Ces frais sont bien entendu à la charge de la commune. Une fois le projet ficelé, l'Office des ponts et chaussées devra porter une évaluation du projet et le valider. Nous souhaitons vous rendre attentifs que les panneaux actuels ne sont certes pas très dynamiques et datent mais sont encore en bon état et que cette dépense n'est pour notre part pas prioritaire au vu de la situation de nos finances. La Commission économie et tourisme

s'engagera tout de même dans l'élaboration de ce projet afin de répondre positivement à votre demande."

M. Christian Tharin, président : "Merci pour toutes les réponses fournies."

M. Johan Wermeille, PLR : "En date du 23 mars 2023, j'avais déposé une interpellation. Celle-ci avait reçu une réponse partielle. Pour la partie concernant les radars, M. le maire avait apporté une réponse et c'était en ordre. Par contre, une réponse devait encore être donnée concernant le rapport de circulation."

M. Marco Pais Pereira, chef du Département urbanisme et mobilité : "Le rapport a été soumis à la Commission urbanisme et mobilité. Il aurait dû naturellement être présenté au Conseil de ville. Je vais me renseigner, afin de pouvoir vous apporter une réponse."

M. Johan Wermeille, PLR : "Merci."

M. Christian Tharin, président : "Bien, nous pouvons maintenant passer aux nouvelles interpellations. J'en ai reçu quatre. Je donne la parole."

Mme Elisabeth Beck, PS : "Je vais essayer d'être claire et rapide, car la séance dure, et l'on fatigue. Interpellation intitulée : Le train viendra-t-il au secours des automobilistes sur la Transjurane en travaux ? Les voyageuses et voyageurs du Jura bernois qui régulièrement doivent se rendre à Bienne mesurent quotidiennement les difficultés à circuler sur l'A16 spécialement en cas d'accident lors des travaux. Ces travaux vont durer et aller en s'amplifiant. De plus, la ligne de bus Reuchenette-Gare-Les Champs-de-Boujean-Pieterlen sera supprimée durant cette période. Des compensations sont donc indispensables. Pour cette raison, la fraction PS souhaite que le Conseil communal envoie un courrier aux CFF, avec copie à l'OFROU, pour demander que l'offre de trains soit renforcée le matin et le soir par une cadence à 15 minutes entre Bienne et le Vallon de Saint-Imier. Actuellement, aux heures de pointe, des personnes doivent rester debout dans les wagons. Il faut rappeler à nos instances supérieures que nous n'acceptons pas d'être considérés comme des citoyennes et citoyens de troisième classe."

M. Corentin Jeanneret, maire : "Nous prenons note de votre interpellation, et y répondrons lors de la prochaine séance."

Mme Elisabeth Beck, PS : "Merci."

Mme Elisabeth Beck, PS : "Voici donc cette nouvelle interpellation. Un cyber-parlement se met en place à l'échelle du Jura bernois : est-ce que Saint-Imier continuera de faire cavalier seul avec son Parlement des jeunes ou peut-il être envisageable de fonctionner sur deux tableaux, donc de reconsidérer la question ? Est-ce que le Conseil municipal pourrait répondre officiellement au courrier envoyé l'année passée par le CJB ? Des tests de la plateforme pourront commencer progressivement ces prochains mois dans les centres de jeunesse et les écoles. En vue d'initier au cyber-parlement les professionnels du domaine de la jeunesse, une première séance de prise en main a eu lieu le 16 mai 2023. Il s'agissait de découvrir l'outil et voir en quoi il consiste. Mme Samantha Ramos, la déléguée à la Jeunesse du Jura bernois, relève que cette séance a été un succès. 13 personnes étaient présentes. Il y avait notamment presque la totalité des centres de jeunesse. Il manquait le centre de Saint-Imier et le CAJ de La Neuveville. Des représentants du CJB et du ceff étaient là ainsi que l'AJR, le SeJAC et l'école secondaire de Tramelan. Cette séance a permis la découverte de la plateforme et d'avoir une bonne vue globale. Les accès ont été créés pour chacune et chacun. La plateforme a pu être testée en direct. Un document de formation de 32 pages a été présenté. Il sera encore adapté aux besoins. Une vidéo de promotion sera réalisée et envoyée aux communes. Il est relevé par le CJB que c'est dommage de ne pas s'intéresser à cette plateforme qui pourrait être utile aussi pour le parlement des jeunes de Saint-Imier. Le CJB avait écrit au

Conseil municipal mais a reçu une réponse négative uniquement de la part de M. Alexandre Bédât, chef du Service action sociale. Il se demande jusqu'où est allée l'information à ce jour."

M. Hugo Figueiredo, chef du Département action sociale : "Je vais essayer d'apporter une partie de réponse, et y revenir si nécessaire. Le Conseil municipal a bien reçu cette question. Il a délégué la réponse au Service de l'action sociale. C'est le chef du Service de l'action sociale, M. Alexandre Bédât, qui y a répondu, après que nous ayons discuté de cet objet. Nous avons estimé que cette réponse était suffisante. Si ce n'est pas le cas, nous pouvons répondre au nom du Conseil municipal. J'ai vu tout à l'heure la déléguée. Elle ne m'a pas fait cette demande."

Mme Elisabeth Beck, PS : "Cette demande a été adressée au Conseil municipal. Je pense que c'est au Conseil municipal de répondre."

M. Hugo Figueiredo, chef du Département de l'action sociale : "Quant au cyber-parlement nous pouvons revoir la demande. Nous allons discuter au sein du Service, mais aussi avec le Parlement des jeunes, et la commission idoine."

Mme Elisabeth Beck, PS : "Merci."

M. Laurent Egloff, ARC: "Interpellation intitulée : "La Tour Saint-Martin ou Tour de la Reine Berthe. Que ce soit la bienfaitrice Comtesse Berthe de Granges sans qui la tour n'existerait pas, la Comtesse Berthe de Souabe, Reine de Bourgogne, qui amena les Imériens par confusion à la nommer "Tour de la Reine Berthe", Saint-Martin, celui à qui la tour est dédiée, ou Saint-Imier lui-même dont la dépouille gît certainement non loin de là, que penseraient-ils tous de l'état actuel de la toiture de la Tour Saint-Martin ? Comme une voile en lambeaux, des bâches en plastique déchirées ornent depuis un grand nombre de mois le sommet de la Tour Saint-Martin. Que fait la Municipalité de Saint-Imier pour que notre magnifique tour séculaire symbole historique de notre belle Cité retrouve un aspect digne et attrayant ?"

M. Olivier Zimmermann, chef du Département bâtiments et infrastructures sportives : "La Tour Saint-Martin n'appartient pas à la Municipalité de Saint-Imier. Elle appartient à la Paroisse réformée. Elle est au courant de cet état et attend les premiers devis pour entamer les travaux."

M. Laurent Egloff, ARC: "Merci."

M. Laurent Egloff, ARC : "Interpellation intitulée : "Création d'un lieu de liberté pour les chiens et leurs propriétaires. De tous les animaux de compagnie, les chiens sont les plus mal considérés. Malgré tous les bienfaits qu'ils apportent à leurs propriétaires, ils sont souvent réduits à la peur qu'ils peuvent procurer ou aux salissures qu'ils engendrent lorsque leurs détenteurs sont mal éduqués. Ils sont également les seuls à être taxés, pour des raisons historiques et désuètes, contrairement aux chats et aux chevaux par exemple, qui pourtant nuisent et salissent autant voire plus que les chiens. Les prés et les champs leur sont interdits, la forêt et la ville leur imposent une promenade en laisse. Hormis dans leur foyer souvent trop exigü pour eux, aucun endroit de liberté ne leur est accordé. Le bien-être animal que la loi exige est difficile à respecter dans de telles conditions. Une simple promenade de son canidé préféré devient un calvaire. Comme un délinquant, il faut trouver un lieu isolé et espérer que personne ne vous verra détacher votre chien pour qu'il puisse se dépenser. Dans le but d'améliorer la santé des chiens et de leurs propriétaires, nous aimerions que la Municipalité de Saint-Imier étudie la possibilité d'offrir un lieu suffisamment vaste, fermé pour la sécurité de tous, où il serait possible pour les chiens de s'ébattre entre congénères sans entraves et sans enfreindre de lois. La finalité d'un tel lieu aurait également une valeur sociale, car les propriétaires canins de tout âge pourraient ainsi interagir, se rencontrer et échanger dans un environnement dédié."

M. Marco Pais Pereira, chef du Département urbanisme et mobilité : "Je prends note de votre interpellation et tenterai d'y répondre lors d'un prochain Conseil de ville."

M. Christian Tharin, président : "Y a-t-il d'autres interpellations ?"

M. Christian Tharin, président : "Au vu de l'heure tardive, il ne semble pas y avoir beaucoup de candidats. Passons au dernier point de notre ordre du jour."

15. Divers et imprévu

M. Christian Tharin, président : "Je n'ai pas de divers et imprévu. Est-ce que qu'un souhaite la parole ?"

M. Corentin Jeanneret : "J'ai oublié de vous indiquer dans mes communications que quatre membres du Conseil municipal ont participé à des ateliers organisés par les fédérations suisses des parlements des jeunes avec le Parlement des jeunes de Saint-Imier. Nous sommes allés dans des classes de l'Ecole secondaire de Saint-Imier. C'était très intéressant, car on nous a présenté des projets, des idées d'amélioration, des éléments qui touchent les jeunes. C'était très constructif comme échange."

M. Corentin Jeanneret, maire : "Si je peux encore avoir la parole, j'aimerais aussi vous rendre attentifs que les trottoirs de la Salle de spectacles ne sont pas des places de stationnement pour les véhicules. S'il y a des amendes, elles seront méritées. Je ne sais pas si des élus sont concernés par ces stationnements ce soir, mais il serait bien que l'on montre l'exemple. Je pense que les élus ont un devoir d'exemplarité vis-à-vis de la population. Merci pour votre attention sur ce point."

M. Hugo Figueiredo, chef du Département action sociale : "Je souhaite vous apporter une information que j'aurais dû faire lors des communications. Nous sommes membres de l'Aoup qui est l'Association des œuvres d'utilité publique du district. Anciennement c'était la Caisse centrale des pauvres, fondée notamment par le doyen Morel. Aujourd'hui cette association chapeaute entre autres le Home pour personnes âgées La Roseraie, le Centre d'Éducation et Pédagogique de Courtelary, l'Envol à Tramelan qui traite des problématiques de l'addiction et L'Action Educative en milieu ouvert à Tavannes. Avec mon collègue M. Samuel da Silva, chef du Département éducation et culture, nous avons participé à l'Assemblée générale. Nous avons pu constater que cette association est bien engagée au quotidien pour la population de notre région. Il est à souligner que tout n'est pas simple dans le financement de ces institutions et que les défis s'annoncent importants pour ces structures qui sont nécessaires pour notre population."

Mme Paula Tanner, ARC : "Je n'étais pas présente lors du dernier Conseil de ville. J'ai lu dans le procès-verbal que des pin's avaient été achetés pour le Bureau du Conseil de ville. Est-ce qu'il serait possible de savoir qui a décidé de cet achat, et par quel compte ils ont été payés ?"

M. Christian Tharin, président : "La décision a été prise par moi-même. En début d'année, j'ai informé le Conseil de ville que pour moi, il était important, que le drapeau de Saint-Imier figure dans la salle pendant nos séances. Pour moi, c'est inconcevable, cette année, de faire une séance sans le drapeau. Il est également important, pour moi, que lors de nos représentations officielles, nous puissions être identifiés, et que l'on sache qui nous sommes. C'est moi qui ai pris la décision de l'achat. C'est moi qui ai fait payer cette facture par le compte du Conseil de ville. Ce n'est pas une dépense extraordinaire, puisqu'elle se monte à CHF 270.-. J'admets qu'au vu de nos finances, ce n'est peut-être pas le moment idéal pour faire des dépenses. Si cette dépense pose vraiment un gros souci à la fraction ARC, je demanderai à notre

administrateur des finances de retirer cette somme de mon indemnité de président du Conseil de ville, et de cette manière cette dépense n'aura pas été payée par le compte du Conseil de ville."

Mme Paula Tanner, ARC : "Ce n'est pas la fraction ARC, c'est moi qui pose la question. Ce qui m'a dérangé c'est que le budget à disposition du Conseil de ville n'est pas énorme. Si l'on diminue cette somme nos dons de fin d'année devront être réduits."

M. Christian Tharin, président : "Comme déjà indiqué, c'est pour montrer qui nous sommes lors des représentations du Bureau du Conseil de ville. Il a été commandé cinquante pin's, qui seront utilisés sur plusieurs années. Donc, la dépense ne sera pas faite toutes les années. Cette somme ne va pas péjorer les dons de fin d'année."

Mme Paula Tanner, ARC : "Merci."

M. Ugo Boillat, ARC : "Je n'ai peut-être pas très bien compris. Cette somme n'a pas été prise sur le compte du Conseil de ville puisqu'elle ne va pas péjorer les dons de fin d'année ?"

M. Christian Tharin, président : "Si, c'est sur le compte du Conseil de ville. Mais, par exemple, si l'on prend notre défilé au Cortège de l'Imériale de cette année, il va nous coûter un peu moins cher que les autres années."

M. Ugo Boillat, ARC : "Donc, on prend sur notre défilé au Cortège de l'Imériale pour acheter des pin's au Bureau du Conseil de ville ?"

M. Christian Tharin, président : "Ce n'est pas le but, non. C'était un exemple."

M. Ugo Boillat, ARC : "On distribue des bonbons aux citoyens au lieu du vin, et on achète des pin's pour le Bureau du Conseil de ville."

M. Christian Tharin, président : "M. Ugo Boillat, ARC, vous faites un amalgame facile, car ce n'est pas du tout cela. Cela ne vaut pas la peine de débattre ici sur le pin's. C'est une tempête dans un verre d'eau."

...Brouhaha...

M. Ugo Boillat, ARC : "Pour moi, c'est une entorse à la démocratie. Une entorse au règlement. C'est nécessaire d'en débattre ici."

M. Christian Tharin, président : "Oui, vous avez le droit de poser la question. C'est une décision que j'ai prise seul et je l'assume. Et comme j'ai indiqué, si c'est un souci, je vous laisse ces CHF 270.-, qui peuvent être pris sur mon indemnité de président du Conseil de ville. Je pense que l'on peut clore le débat. Je reste à disposition."

M. Christian Tharin, président : "Y a-t-il encore des divers et imprévu ?"

M. Christian Tharin, président : "Cela ne semble pas être le cas, je peux clore cette séance, merci pour votre participation."

La parole n'étant plus demandée, la séance est levée à 22 h 36.

AU NOM DU CONSEIL DE VILLE
Le président : Le vice-chancelier :